



HISTORIQUE

de la

14^e Légion ^{bis} de Gendarmerie

~~~~~

#### SERVICE AUX ARMÉES.

**Le 1<sup>er</sup> août 1914**, vers 16 heures, les brigades recevaient le télégramme ordonnant la mobilisation générale des armées de terre et de mer.

Le premier jour de la mobilisation était fixé **au dimanche 2 août 1914**.

Quelques instants après, chefs de brigade et gendarmes, suivant l'itinéraire qui leur était prescrit, se rendaient dans les communes et mettaient à exécution les prescriptions de l'instruction très confidentielle du **7 août 1905**.

A partir de ce moment commence pour la gendarmerie, cheville ouvrière de la mobilisation, une tâche quotidienne complexe, demandant tout à la fois de la vigilance, de la volonté, de l'énergie et du dévouement.

Ce labeur, imposé aux brigades dès le premier jour de la mobilisation, s'est trouvé accru dès les deuxième et troisième jours par le départ des prévôtas.

Toutefois, grâce à leur entrain, à leur instruction professionnelle qui avait fait l'objet de tous les soins en temps de paix, et aussi au souffle patriotique qui a soulevé **la France** entière lors de la déclaration de guerre, les militaires de la gendarmerie ont mené à bien la lourde mission qui leur était confiée.

Ils peuvent revendiquer fièrement leur part des éloges unanimes dont le bon fonctionnement de la mobilisation a fait l'objet, car, par le concours insoupçonné qu'ils y apportèrent, ils furent les modestes, mais indispensables artisans de cette gigantesque opération.

Avant d'aborder l'historique proprement dit de la légion pendant les hostilités, il paraît bon d'insister sur la préparation minutieuse qui avait été apportée à l'instruction militaire et à l'éducation morale des militaires de l'arme pendant la paix, préparation qui a porté ses fruits et qui a permis de constater que le courage, l'abnégation et le dévouement sont des vertus en honneur dans la gendarmerie.

Aux armées, comme à l'intérieur, les gendarmes ont accompli leur mission délicate, modestement, sans bruit, et c'est en raison même de leur modestie qu'ils ont été souvent méconnus.

Dans la griserie du combat, entraîné par ses camarades, dirigé par ses chefs, le soldat se porte en avant, court sus à l'ennemi, donne des coups, en reçoit, se bat comme un lion ; c'est le héros de la grande épopée.

Fait également preuve d'héroïsme, le gendarme chargé de la circulation des voitures de ravitaillement et de munitions, placé à un carrefour soumis au plus violent des bombardements, qui, recevant les coups sans voir l'ennemi, stoïque, reste ferme à son poste pour y remplir fidèlement la

## Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

mission qui lui a été confiée et dont l'inexécution pourrait compromettre le succès des opérations. Si le soldat combat, le gendarme lui en facilite les moyens : ils concourent ainsi tous deux au même but.

Disciplinés, confiants dans leurs chefs, scrupuleux dans l'accomplissement de leurs devoirs, fidèles à la consigne donnée, les gendarmes ont pu, livrés à eux-mêmes, donner la mesure de leur esprit d'initiative, de leur dévouement et de leurs sentiments humanitaires.

Ils ont également fait preuve de tact et de bonne camaraderie vis-à-vis de leurs camarades des puissances alliées, aussi le commandant de la mission militaire française près l'armée belge a-t-il reçu de M. le lieutenant général **RUCQUOY**, chef d'état-major général de l'armée belge, l'attestation suivante, intéressant la prévôté du 36<sup>e</sup> corps d'armée :

*« J'ai le plaisir de constater que, pendant les vingt et un mois que les postes mixtes ont fonctionné, les gendarmes français n'ont cessé de témoigner des meilleurs sentiments de bonne camaraderie à leurs camarades belges et leur ont facilité le service par tous les moyens.*

*» Je vous demande de vouloir bien les remercier en mon nom. »*

Enfin, quand, après les premières batailles, la France a eu besoin d'officiers et de sous-officiers pour reconstituer ses cadres, elle a fait appel aux volontaires de la gendarmerie. Ils ont répondu en grand nombre et ont fait brillamment leur devoir comme combattants.

Dans le palmarès des citations accordées aux militaires de la 14<sup>e</sup> légion bis, nous retrouvons de ces belles qualités qui sont et demeureront l'honneur de la gendarmerie.

C'est ainsi que le gendarme **DESCÔTES** (brigade de **Cluses**), de la 133<sup>e</sup> division d'infanterie, se porte sous un violent bombardement au secours d'un soldat grièvement blessé et, sans souci du danger qu'il court lui-même, charge le blessé sur son dos et le transporte au poste de secours.

Dans des conditions analogues, le gendarme **ROMANET** (brigade de **Rumilly**), de la 153<sup>e</sup> division d'infanterie, placé à un carrefour pour la circulation soumis à un violent bombardement accompagné de gaz asphyxiants, n'hésite pas à quitter son abri pour aller chercher un sous-officier grièvement blessé et l'apporter dans l'abri. Puis, au milieu du terrain battu et au prix de mille difficultés, il va chercher des infirmiers, exposant sa vie pour sauver celle d'un blessé.

Le gendarme **HEINIMANN** (brigade de **Chamonix**), de la D.D.A., de service sur une route bombardée, est contusionné par des éclats d'obus. Il reste à son poste et ne se met à l'abri que sur l'ordre de son officier.

**Le 12 avril 1918**, lors de l'offensive allemande sur la Lys, la prévôté n° 26, attachée à l'armée britannique, fait évacuer le village de **Nieppe**, soumis au bombardement de l'ennemi.

Les vieillards de l'hospice sont accompagnés, sous un feu violent, par les gendarmes de la prévôté jusqu'aux points où les camions automobiles peuvent les prendre. Trois impotents sont placés dans des brouettes par les gendarmes et portés par eux hors d'atteinte des obus.

Le gendarme **BOUVIER**, de **Saint-Jean-d'Aulph**, appartenant à cette unité, se rend avec un camarade à **Saint-Jean-Cappel**, dans une ferme isolée située dans la zone battue par obus toxiques et percutants, où un vieillard est resté. Ce vieillard, ne pouvant marcher, est mis sur une brouette et amené par les deux gendarmes à **l'hospice de Boeschèpe**, parcourant ainsi trois kilomètres sous le feu nourri de l'ennemi.

A l'intérieur, enfin, ce sont les militaires de la brigade de **Larche** qui, **le 5 novembre 1916**, apprenant qu'un voyageur se trouve en danger, enseveli dans la neige, à 2.000 mètres d'altitude, n'hésitent pas à affronter la bourrasque et, après avoir découvert le corps du voyageur, parviennent, grâce aux soins les plus intelligents, à le ramener à la vie. Ils le transportent ensuite jusqu'au premier hameau. Ils ne songent à quitter leurs vêtements mouillés et à se reposer que lorsqu'ils savent le malade hors de danger.

## **Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie**

**CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922**

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Ces exemples, pris au hasard, montrent que, sans avoir les occasions brillantes qui s'offrent aux troupes combattantes, la gendarmerie a accompli avec zèle, dévouement et abnégation une tâche très complexe, grâce à laquelle **la France** du front a pu combattre et celle de l'intérieur continuer à être protégée.

Il paraît juste et équitable de mettre en lumière les actes de courage, de dévouement si modestement accomplis : c'est à la fois rendre hommage à leurs auteurs et honorer le corps de la gendarmerie que de les porter à la connaissance des générations futures.

Les gendarmes de l'avenir trouveront dans la lecture de cette relation un précieux encouragement et un puissant réconfort. Ils apprendront à aimer la gendarmerie et, fiers d'appartenir à cette belle arme, ils s'efforceront de perpétuer les traditions léguées en marchant sur les traces de leurs aînés.

## Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie

CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

### HOSTILITÉS CONTRE L'ALLEMAGNE

---

**Le 1<sup>er</sup> août 1914**, la mobilisation générale est décrétée. Le premier jour est **le 2 août**.

**Le 3 août**, l'Allemagne déclare la guerre à la France.

**Dès le 2 août**, la 14<sup>e</sup> légion *bis* mobilise les prévôtés ci-après :

1<sup>o</sup> Armée de **Lyon**, devenue armée d'**Alsace**, puis VI<sup>e</sup> armée. — Quartier général : colonel **MICHELIN**, prévôt d'armée ; capitaine **TALVA**, trésorier-greffier ; capitaine **LE GÉARD**, prévôt du 2<sup>e</sup> groupe. Étapes : capitaine **DROUOT**, prévôt d'étapes ; lieutenant **ENAUD**, adjoint au prévôt d'étapes. 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> groupes : 67 sous-officiers, brigadiers et gendarmes.

Concentration à **Lyon**.

2<sup>o</sup> 28<sup>e</sup> division d'infanterie. — Lieutenant **BARNIER**, de **Bonneville**, prévôt.

Concentration à **Chambéry**.

3<sup>o</sup> 74<sup>e</sup> division de réserve. — Capitaine **DROIN**, de **Thonon**, prévôt ; lieutenant **DÉNAT**, de **Serres**, adjoint.

Concentration à **Chambéry**.

Ces deux divisions font partie du 14<sup>e</sup> corps. Les effectifs troupe de ces deux formations sont fournis par la 16<sup>e</sup> légion.

4<sup>o</sup> *Détachement mobile*. — Un détachement mobile se forme à **Lyon**, **le 16 septembre 1914**, sous le commandement du capitaine **MARCHIANI**, de **Saint-Jean-de-Maurienne**, avec le lieutenant **ROUSSEL**, de **Moutiers**, et un effectif de 46 sous-officiers, brigadiers et gendarmes.

Ce détachement est affecté à l'armée du général **FOCH**.

5<sup>o</sup> **Le 22 octobre 1914**, la 97<sup>e</sup> division d'infanterie se concentre à **Montluel (Ain)**. Sont désignés pour la prévôté de cette division : M. le lieutenant **EMPTOZ**, d'**Embrun** ; 1 maréchal des logis à pied, 1 brigadier à cheval, 6 gendarmes à cheval et 2 gendarmes à pied.

Pas d'événements importants. Le journal de marche ne signale que des lieux de cantonnement.

6<sup>o</sup> **Le 2 novembre 1914**, la 98<sup>e</sup> division d'infanterie est en formation à **Lyon**. Sont désignés : M. le capitaine de remplacement **BRETON**, prévôt ; M. le lieutenant **PASSET**, de **Saint-Julien**, adjoint ; 1 maréchal des logis et 1 gendarme.

Quelques jours après avoir rejoint **Lyon**, ces militaires rentrent à leur résidence, la division ayant été licenciée.

### ARMÉE DE LYON.

**Le 15 août 1914**, l'armée de **Lyon** est disloquée. Le 1<sup>er</sup> groupe est dirigé sur la **Belgique** ; le 2<sup>e</sup> groupe, composé des mêmes éléments, embarque pour **Belfort**, où il est affecté à l'armée d'**Alsace** (général **PAU**).

### Opérations d'Altkirch, de Mulhouse-Dornach.

Le lieutenant **ENAUD** assiste à ces derniers combats et ramène des prisonniers à **Belfort**.

**Le 28 août**, l'armée d'**Alsace** est disloquée. Le 2<sup>e</sup> groupe du quartier général, composé des mêmes éléments, est embarqué à **Belfort le 29 août**. Il débarque à **Creil** et est incorporé à la VI<sup>e</sup> armée

## Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie

CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

(général **MAUNOURY**). Il suit le mouvement de retraite de **Belgique** et s'arrête **sous Paris**.

**Le 6 septembre 1914**, offensive de la VI<sup>e</sup> armée **sur l'Ourcq**. Différents détachements prennent part aux opérations, sous le commandement du colonel **MICHELIN**, prévôt de l'armée.

**De septembre 1914 à juin 1915**, combats **sur l'Aisne** : **Quennevières, Tracq, Vic-sur-Aisne, Fontenoy, Crouy, Soissons**. Changement de front **sur la Somme**.

Offensive de **1916** sous la direction du général **FAYOLLE**, commandant la VI<sup>e</sup> armée.

Le colonel **MICHELIN**, atteint par la limite d'âge **le 9 février** précédent, est remplacé à la tête de la 14<sup>e</sup> légion *bis* par intérim par décision ministérielle du **1<sup>er</sup> juillet 1916**.

Il est cité à l'ordre de la D. E. S. (VI<sup>e</sup> armée), **le 22 juin 1916** :

*A rempli les fonctions de prévôt de l'armée depuis le début de la campagne avec une activité et un zèle remarquables. A assuré avec la plus grande énergie le service de la prévôté pendant les combats des 7, 8 et 9 septembre 1914 sur l'Ourcq, et maintenu l'ordre le plus absolu dans toute la zone immédiatement en arrière des troupes engagées. A continué à se dévouer journellement pendant la période des combats livrés sur le front de l'Aisne, de septembre 1914 à janvier 1915. Officier supérieur de haute valeur morale.*

### 28<sup>e</sup> DIVISION D'INFANTERIE.

Le détachement de la force publique de la 28<sup>e</sup> division d'infanterie, à effectif complet, réuni à **Chambéry**, point de concentration, s'embarque avec le quartier général de la 28<sup>e</sup> division d'infanterie **pour Épinal**, où elle opère **dans la région des Vosges, du 17 août au 18 septembre**, prenant part aux opérations suivantes :

**23 août 1914** : **Bourg-Bruche**.

**26 août 1914** : **col de Robache, près Saint-Dié**. Dans cette affaire, le lieutenant **BARNIER**, prévôt, est légèrement blessé par un éclat d'obus. Deux chevaux de la prévôté sont grièvement blessés.

**3 septembre 1914** : **région du col d'Anozel, bois de Quimberg**. Le prévôt et trois gendarmes ont subi le feu d'une patrouille allemande : trois chevaux blessés.

La division est transportée **sur la Somme le 23 septembre**. **Les 24, 25 et 26 septembre 1914**, elle prend part aux combats de **Foucaucourt** et **Herleville**, et **les 28, 29 et 30 novembre 1914**, à l'attaque de **Fay**.

**Le 17 mars 1915**, deux gendarmes de la prévôté sont blessés **sur la route de Foucaucourt**.

**En septembre 1915**, la division est **en Champagne** et prend part aux combats du **bois de la Poche** et du **Trou-Bricot** (période **du 25 septembre au 7 octobre 1915**).

**Du 5 mars au 15 avril 1916**, elle opère **sur les Hauts-de-Meuse, région de Rozellier**.

**Du 22 avril au 17 mai 1916**, séjour **dans la région du fort Saint-Michel, faubourg pavé, à Verdun**. Pendant le bombardement de cette ville, deux chefs de brigade sont blessés et deux gendarmes tués par éclats d'obus.

**Du 5 juin au 29 décembre 1916**, séjour **dans la région de Maubois** : un gendarme tué, un cheval tué, un blessé.

M. le lieutenant **BARNIER** est relevé. Il reprend le commandement de **l'arrondissement de Bonneville** à la date du **22 janvier 1917**.

## Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie

CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

### 74<sup>e</sup> DIVISION D'INFANTERIE.

Le détachement de la force publique de la 74<sup>e</sup> division d'infanterie, constitué à **Chambéry**, point de concentration, s'embarque avec le quartier général de la 74<sup>e</sup> division d'infanterie **le 20 août** et débarque à **Charmes (Meurthe-et-Moselle)**.

La division est rattachée à la II<sup>e</sup> armée. Elle prend part aux opérations suivantes :

**Du 22 au 28 août**, combats **sur la Mortagne**.

**Le 12 septembre**, la division entre à **Lunéville** que les Allemands ont évacué pendant la nuit.

**D'avril à novembre 1915**, la 74<sup>e</sup> division d'infanterie appuie **vers l'est**. **Les abords des villages de Reillon et de Leintrey** sont le théâtre de vifs engagements **les 19, 20 et 21 juin**.

**En avril 1916**, les deux officiers prévôtiaux de la division reçoivent une autre destination. La 14<sup>e</sup> légion *bis* n'a plus personne comptant à cette formation prévôtale.

### 153<sup>e</sup> DIVISION D'INFANTERIE.

La prévôté de la 153<sup>e</sup> division d'infanterie a été rassemblée **au camp de la Courtine, le 1<sup>er</sup> avril 1915**.

Sont désignés pour cette prévôté : M. le lieutenant **PRIVAT**, commandant l'arrondissement de **Chambéry** ; 11 gendarmes de la 14<sup>e</sup> légion *bis*.

La division embarque à **la Courtine le 13 avril 1915** et débarque **le 15 à Auvin (Pas-de-Calais)**, où elle est rattachée au détachement de l'armée de **Belgique**.

Elle est envoyée **en Lorraine** avec la II<sup>e</sup> armée **en février 1916**, où elle prend part à la défense de **Verdun (fort de Souville)**.

La 153<sup>e</sup> division est citée à l'ordre de l'armée n° 55 du **24 mai**. Le gendarme **CHIRON** est cité à l'ordre de la division (ordre du **11 mars 1916** ; voir *Citations*).

Reconstituée, elle est rattachée à la VI<sup>e</sup> armée et dirigée **sur la Somme (25 avril 1916)**.

**Le 11 juillet 1916**, au cours des combats livrés à **Fouilly-Longueval, Maricourt**, un brigadier et un gendarme sont tués, un gendarme blessé grièvement. Le gendarme **CHIRON**, de la 14<sup>e</sup> légion *bis*, blessé mortellement, est cité à l'ordre de la division (ordre n° 65 du **3 août 1916** ; voir *Citations*).

**Du 18 janvier au 7 juin 1917**, la division participe aux combats livrés **près de Soissons**, notamment **le 15 avril, à Fauxtin, et le 16 mai, à Courcelles, au nord de l'Aisne**.

**Le 5 mai 1918**, la 153<sup>e</sup> division est rattachée à la X<sup>e</sup> armée et transportée **dans la Somme**.

### 1<sup>er</sup> GROUPE DE L'ARMÉE DE LYON (devenu Prévôté du 36<sup>e</sup> corps d'armée).

**Le 17 août 1914**, le 1<sup>er</sup> groupe de l'armée de **Lyon** quitte cette ville et se dirige par voie ferrée **sur Arras**, où se rend le quartier général du général **d'AMADE**.

Arrivée à **Arras le 18 août**.

**Dès le 26 août**, la prévôté suit le mouvement des armées en retraite **sur Paris et le 30, à Amiens**,

## Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie

CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

garde les ponts pendant le passage des troupes et pendant que la force publique du quartier général coopérait à l'évacuation des armes et munitions de la citadelle.

Successivement rattachée à l'armée du général **BRUGÈRE** et au détachement de l'armée de **Belgique** (général **d'URBAL**), elle devient prévôté du 36<sup>e</sup> corps d'armée (VIII<sup>e</sup> armée), **le 19 novembre 1914**, et séjourne en **Belgique et dans le nord**.

**Le 5 octobre 1917**, le gendarme **DESCÔTES**, de **Cluses**, est cité à l'ordre de la 133<sup>e</sup> division (voir *Citations*).

**Le 28 mars 1918**, la prévôté suit le corps d'armée transporté à **Ailly-surNoye, près Montdidier** (offensive ennemie).

**Le 12 avril**, le gendarme **DAVAGNIER**, des **Baraques**, est cité à l'ordre de la 163<sup>e</sup> division (voir *Citations*).

A la date du **14 avril**, le 36<sup>e</sup> corps d'armée est affecté au groupe d'armée de réserve (G. A. R.).

Aucun fait saillant à l'historique de cette formation.

### PRÉVÔTÉ ATTACHÉE A L'ARMÉE BRITANNIQUE.

La 14<sup>e</sup> légion bis a fourni 25 gradés et gendarmes aux diverses unités prévôtales attachées aux armées britanniques, à raison d'un ou deux gendarmes par poste.

L'ensemble de ces unités prévôtales est commandé, **depuis le 22 décembre 1917**, par M. le colonel **CLÉMENT**, chef de la 14<sup>e</sup> légion *bis* de gendarmerie.

**Dès juillet 1916**, de nombreux mouvements, des relèves, des remaniements dans les armées et les formations prévôtales ne permettent pas de suivre les opérations auxquelles les militaires de la légion ont pu prendre part autrement qu'à l'aide des citations à l'ordre obtenues.

### CITATIONS.

En ce qui concerne les officiers, les citations paraissent être la récompense de tous les services rendus pendant leur séjour aux armées. Leur action quotidienne s'opérant sous les yeux des chefs d'état-major rédigeant les ordres, l'intervention des chefs hiérarchiques a eu rarement l'occasion de se produire. D'une manière générale, ils ont été cités directement par le commandant de l'unité dont ils dépendaient.

Pour les hommes de troupe, nombre de citations ont été accordées sur le vu des états de propositions mentionnant les faits accomplis ; il ne reste dans les archives de certaines prévôtés, comme document officiel, que l'ordre accordant la récompense. Toutefois, le libellé des citations est suffisamment explicite pour permettre d'apprécier le mérite des faits accomplis.

M. le colonel **CLÉMENT**, chef de la 14<sup>e</sup> légion *bis* de gendarmerie. — Le colonel **CLÉMENT** commandait un bataillon de la garde républicaine au moment de la mobilisation. Il partait volontairement aux armées **en octobre 1914** et prenait le commandement du 21<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie qui venait de perdre son troisième colonel au feu, Le régiment occupait alors **les tranchées de Foncquevillers**. Bientôt il descendait plus au sud, prenait **les tranchées de Tilloloy, Beuvraignes**, et revenait **en janvier 1915 dans le secteur d'Hébuterne**.

## Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie

CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

*Combats de Touvent (nord-est d'Hébuterne).* — Une attaque fut décidée, **sous la ferme de Touvent, pour les premiers jours de juin** ; de sorte que, **dès la fin de mai**, les trois bataillons du 21<sup>e</sup>, avec un bataillon du 118<sup>e</sup> actif, étaient réunis **dans Hébuterne**, sous les ordres du lieutenant-colonel **CLÉMENT** qui prenait le commandement du secteur.

Après une préparation intense d'artillerie, l'attaque, menée par la 21<sup>e</sup> D. I., se déclencha. **Touvent** fut brillamment enlevé et tous les objectifs dépassés, mais la réaction fut terrible et les combats se multiplièrent, meurtriers, pendant plusieurs jours encore. Enfin, **vers le 13 juin**, le calme était à peu près rétabli. Le régiment avait eu sa bonne part au feu ; il l'eut aussi dans les récompenses.

Citation de M. le lieutenant-colonel **CLÉMENT**, commandant le 21<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie (ordre de la 21<sup>e</sup> D. I. du **2 juillet 1915**) :

*Chef de corps de valeur qui, par son action personnelle, son activité et son énergie, a su inspirer à son régiment le sentiment élevé de ses devoirs et obtenir de lui, au cours des durs combats de Touvent, une bonne attitude au feu et un concours très utile pour les régiments combattant en première ligne.*

*Offensive de Champagne.* — **Le 21 septembre**, dans la nuit, le régiment prenait les tranchées **devant la Courtine**, pour libérer les troupes de la 21<sup>e</sup> D. I. qui allaient attaquer. Là, comme à **Hébuterne**, il reçut, venant d'en face et pendant quatre jours, la réponse à notre furieux bombardement. **Le 25**, l'attaque se déclencha, mais la 21<sup>e</sup> D. I. se heurtait à un réseau de fils de fer à contre-pente et non démolé par notre artillerie. Et tandis qu'à droite et à gauche, **la Main-de-Massiges et Tahure** étaient magnifiquement enlevés, la 21<sup>e</sup> D. I. rentrait, très éprouvée, dans ses lignes.

Pour réduire **l'ouvrage de la Courtine**, on organise un secteur sous le commandement du lieutenant-colonel **CLÉMENT**, ayant à sa disposition son régiment et les troupes actives qui prenaient là leur point d'appui pour se lancer incessamment à l'attaque du fameux ouvrage.

Le 21<sup>e</sup> resta dans cette situation pendant sept semaines et y laissa 500 hommes.

**Le 28 octobre 1915**, à la suite de ces opérations, le lieutenant-colonel **CLÉMENT** était fait officier de la Légion d'honneur :

*Officier énergique et plein d'activité qui a su, par son exemple et son ascendant, faire du régiment territorial à la tête duquel il a été placé, une unité très solide qui a bravement tenu sa place au feu dans des situations dures.*

*Opérations devant Verdun.* — **Du 18 juin 1916 au 15 février 1917**, le séjour du régiment pendant huit mois à **Verdun** correspond aux phases suivantes : derniers efforts ennemis pour percer (combats des **23 et 24 juin 1916 au sud de Fleury**) ; organisation offensive du secteur ; offensives françaises de **novembre et décembre 1916** ; organisation du terrain conquis.

**Le 9 juin 1917**, le 21<sup>e</sup> régiment territorial était cité à l'ordre du 11<sup>e</sup> corps d'armée dans les termes suivants :

*A la peine et au danger depuis le commencement de la guerre, a toujours, dans les combats auxquels il a pris part et dans les secteurs qu'il a défendus, mérité des éloges pour sa bravoure, sa discipline, son inaltérable moral.*

**Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie  
CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922**

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

*Attaque du fort de la Malmaison.* — Le 21<sup>e</sup> régiment prenait part aux opérations du **23 octobre** et son chef, le colonel **CLÉMENT**, était cité à l'ordre du 11<sup>e</sup> corps d'armée **le 29 octobre 1917** :

*Étant, au moment de l'offensive du 23 octobre 1917, major d'un cantonnement situé à quatre kilomètres des lignes ennemies, s'est, sous le violent bombardement, prodigué, pendant les passages de troupes et de convois, pour maintenir l'ordre. A ainsi beaucoup contribué à la réussite de tous les mouvements préparatoires à l'attaque.*

**Le 22 décembre 1917**, le colonel **CLÉMENT** quittait le commandement du 21<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie de campagne pour prendre celui de la force spéciale de gendarmerie attachée à l'armée britannique.

M. le lieutenant-colonel **VERNIER**, commandant par intérim la 14<sup>e</sup> légion bis de gendarmerie. — A commandé la prévôté du corps colonial, devenu ensuite 1<sup>er</sup> corps, **du 3 août 1914 au 6 avril 1916**. A pris part avec cette formation aux affaires de **Belgique**, de **la Marne**, de **Champagne**, d'**Artois**, de **Champagne (septembre 1915)**. Relevé **le 7 avril 1916**, au moment où le 1<sup>er</sup> C. A. C. venait d'arriver **dans la Somme** pour participer à l'offensive de **juillet 1916**. Il a été cité à l'ordre du corps d'armée le 7 avril.1916 :

*Officier supérieur de la plus haute conscience. Sur le front depuis le début des hostilités, a dirigé avec autant d'autorité que de zèle le service de la prévôté du 1<sup>er</sup> corps d'armée colonial. A fait preuve, au cours des premières opérations de la campagne, notamment lors du passage de la Meuse et pendant la retraite qui a précédé la bataille de la Marne, d'une fermeté, d'une activité et d'un esprit de décision en rapport avec la gravité des circonstances*

M. le lieutenant-colonel **GIRARDOT**, commandant la 14<sup>e</sup> légion bis de gendarmerie. — Comme chef d'escadron, a exercé le commandement de la prévôté du 34<sup>e</sup> corps d'armée et a obtenu la citation suivante à l'ordre du Q. G. du 34<sup>e</sup> corps d'armée, **le 24 décembre 1918** (ordre n° 24) :

*Commandant la prévôté du corps d'armée, a assuré l'exécution du service qui lui avait été confié avec un zèle et une fermeté qui ne se sont jamais démentis. A fait preuve de belles qualités militaires pendant les opérations offensives de **juillet-septembre** et **octobre-novembre 1918**, en assurant d'une façon parfaite l'organisation de l'arrière du champ de bataille.* (Croix de guerre.)

M. le chef d'escadron **FOURRAT**, commandant la compagnie de **la Savoie**. — Comme capitaine, a exercé le commandement de la prévôté de l'armée d'**Orient**, puis de commandant de la force publique de **Salonique**.

Il a obtenu les citations suivantes :

Promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur comme chevalier, **le 2 décembre 1915** :

*A rendu les plus grands services, à l'armée d'Orient, dans les différentes missions qui lui ont été confiées, tant comme officier de gendarmerie que comme officier d'état-major.*

## Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie

CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

**Le 19 octobre 1916**, il était cité à l'ordre de l'armée d'Orient :

*Commandant la force publique de Salonique, a été chargé à plusieurs reprises de missions délicates et dangereuses, ainsi que de véritables opérations de police en face de l'ennemi ; il les a toujours menées à bien, faisant preuve de réelles qualités de sang-froid, de décision et de tact.*

A reçu à cette occasion la croix de guerre avec palme et l'ordre royal de l'Aigle blanc de **Serbie**, avec glaive de 5<sup>e</sup> classe (décret du **14 juillet 1917**).

**Le 19 septembre 1917**, M. le chef d'escadron **FOURRAT** était cité à l'ordre n° 84 par le médecin-inspecteur **RUOTTE**, chef du service de santé des armées alliées, avec attribution de la médaille d'argent.

M. le chef d'escadron **LEVRAT**, commandant la compagnie de **la Savoie**. — Sur le front depuis le début des hostilités comme prévôt de la 55<sup>e</sup> division, a rendu les plus grands services dans des circonstances difficiles, notamment **le 24 août 1914 à Putze (Meurthe-et-Moselle)**, puis **le 25 décembre 1914** et **du 8 au 15 janvier 1915 à Soissons et à Crouy (Aisne)**, et enfin en Artois pendant les attaques **de mai à octobre 1915**.

M. **LEVRAT** a été cité à l'ordre de la 55<sup>e</sup> division **le 23 novembre 1915** :

*Officier de valeur qui, en toutes circonstances, a largement fait ses preuves. A rendu des services signalés à Soissons pendant la période de bombardement, et en Artois pendant les attaques de mai à octobre 1915. A su inspirer à sa troupe une haute idée de ses devoirs.*

M. **LEVRAT** a été fait chevalier de la Légion d'honneur par arrêté ministériel du **3 mai 1916**.

M. le lieutenant **BARNIER**, commandant l'arrondissement de **Bonneville**. — Parti à la mobilisation avec la 28<sup>e</sup> D. I., a dirigé **jusqu'au mois de février 1917** le service de la prévôté dans des circonstances parfois très difficiles, où il a toujours fait preuve de courage et de valeur professionnelle.

Au cours des opérations **en Haute-Alsace, dans les Vosges en 1914**, il fut chargé d'assurer l'évacuation de la population civile sous les bombardements violents. **Le 25 août**, il fut blessé **au col de Robache**, au poste de commandement du général commandant la 28<sup>e</sup> division.

Lorsque la division fut envoyée **devant Verdun, en 1916**, le lieutenant **BARNIER** entreprit avec le même dévouement l'évacuation des vieillards et des malades qui refusaient de quitter leurs villages des **Hauts-de-Meuse**.

**Du 20 avril au 17 mai**, il eut à remplir à **Verdun** une double mission : assurer, à **l'hôpital du Faubourg Pavé**, le service de ravitaillement de la division en vivres et en munitions ; assurer la police de la circulation **dans le faubourg pavé**.

Il s'acquitta de ces deux missions, sous un bombardement journalier d'obus de gros calibres qui causèrent la mort de deux de ses gendarmes, avec un sang-froid et un courage qui lui valurent d'être cité à l'ordre de la 28<sup>e</sup> division du **19 mai 1916** :

*Sur le front depuis le début de la campagne, le lieutenant **BARNIER** a donné des preuves de courage et de valeur professionnelle, notamment le 26 août 1914 au col de Robache (Vosges), où*

**Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie  
CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922**

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

*il fut légèrement blessé ; à Verdun, du 20 avril au 17 mai 1916, il assura à l'hôpital du Faubourg-Pavé, sous un bombardement violent et journalier d'obus de gros calibres, le service de ravitaillement en vivres et en munitions.*

M. le capitaine **TALVA**, commandant l'arrondissement de Chambéry. — **Depuis le 2 août 1914**, M. le capitaine **TALVA** remplit les fonctions d'adjoint au prévôt de l'armée, auprès de qui il n'a cessé d'être un auxiliaire précieux, étant animé du désir d'obtenir du service qui lui incombe le maximum de rendement, intelligent et utile, en y employant la plus grande activité.

Le journal de la prévôté porte :

**19 septembre 1914** : le capitaine **TALVA**, adjoint au colonel prévôt, est désigné par le général en chef pour assurer la police et éviter l'encombrement des voitures dans la région Crépin-aux-Bois, Rethondes, Verneuil.

**20 septembre 1914** : le capitaine **TALVA** a continué la mission commencée le 19, à l'effet d'assurer les communications entre les deux rives de l'Aisne et éviter l'encombrement.

**Le 19**, après avoir fait aménager l'accès de ponts de fortune au moyen de réquisitions à l'autorité civile, il les fait garder de nuit par quelques gendarmes. **Le 20**, il réussit à empêcher leur encombrement en circulant constamment de l'un à l'autre de ces quatre ponts (dans une zone de 10 kilomètres) et en prenant toutes les mesures voulues pour dégager les abords obstrués par les convois de toute nature en repliement.. les évacuations de blessés, les sections de ravitaillement en munitions, etc...

Son action fort utile a été signalée par le prévôt de l'armée à M. le général en chef, qui en a témoigné sa satisfaction et a prescrit de l'employer ultérieurement à cette mission spéciale en raison de ses services dans l'artillerie et le train des équipages militaires.

Le colonel **MICHELIN**, prévôt d'armée, a noté comme suit le capitaine **TALVA** :

*Remplit avec zèle et dévouement ses nouvelles fonctions d'adjoint au prévôt de l'armée. A fait preuve dans ce service d'excellentes qualités de tact et d'intelligence dans des circonstances parfois difficiles et délicates. Est toujours prêt à marcher.*

*Depuis le commencement de l'offensive de la Somme, le capitaine **TALVA** m'a témoigné, pour tout ce qui a trait à la surveillance de la circulation, non seulement un dévouement absolu, mais un zèle infatigable et la volonté ferme de mener à bien la mission qui était confiée à son chef. Toujours prêt à marcher, se rendant là où il jugeait sa présence nécessaire, sans tenir compte des risques à courir par suite du bombardement journalier des routes, le capitaine **TALVA** a su, par son action personnelle, seconder au mieux, l'impulsion ferme et continue que je tenais à maintenir dans tout le service de la circulation. (Rapport de M. le colonel prévôt de l'armée.)*

M. le capitaine **TALVA** a été cité à l'ordre n° 30 de l'état-major de la VI<sup>e</sup> armée le **25 juillet 1917** :

*Au front depuis le début des hostilités, a toujours fait preuve d'énergie, d'un haut sentiment du devoir, en particulier au cours des opérations sur la Somme et sur l'Aisne, où il a eu à diriger et surveiller la circulation des secteurs bombardés.*

M. le capitaine **TALVA** avait été fait chevalier de la Légion d'honneur le **25 décembre 1916** :

*Au front depuis le début, des hostilités, a montré de belles qualités d'énergie et de dévouement et un haut sentiment du devoir.*

## Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie

CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

M. le lieutenant **ROUSSEL**, commandant l'arrondissement de **Moutiers**. — M. le lieutenant **ROUSSEL** est parti aux armées comme adjoint au capitaine commandant le détachement mobile formé à **Lyon le 16 septembre 1914**, détachement affecté à l'armée du général **FOCH**.

Sur sa demande, il passait **le 25 mars 1916** au 110<sup>e</sup> régiment d'infanterie. **Le 9 septembre 1916**, blessé à **Maurepas** : se rendant de la tranchée de première ligne au poste de commandement de compagnie, a reçu un éclat d'obus à la cuisse droite.

**Le 16 avril 1917**, en dirigeant l'approvisionnement en vivres et munitions avant l'attaque, **au bois du Bonnet-Persan**, un obus ayant éclaté près de lui, cet officier a été projeté dans un boyau obstrué avec des fils de fer barbelés (contusions multiples, fracture du tarse droit).

**Dans la nuit du 24 au 25 juillet 1917**, **sur les bords de l'Yser**, a été intoxiqué par les gaz en dirigeant les travaux d'aménagement des berges du **canal de l'Yser** pour l'établissement des passerelles de franchissement, pendant un bombardement par obus spéciaux.

Cité à l'ordre du régiment **le 31 janvier 1918** :

*Officier de gendarmerie venu dans l'infanterie pour y prendre le commandement d'une section, puis d'une compagnie. A toujours bien fait son devoir. Deux fois blessé au cours de la campagne.*

M. le capitaine **LE GÉARD**, commandant l'arrondissement d'**Annecy**. — Parti à la mobilisation comme commandant du 2<sup>e</sup> groupe du quartier général de la VI<sup>e</sup> armée, le capitaine **LE GÉARD**, après avoir organisé son service dans des circonstances difficiles pendant la retraite **sur Paris**, prend part **le 6 septembre 1914** à l'offensive de la VI<sup>e</sup> armée **sur l'Ourcq**.

Devenu prévôt de la 14<sup>e</sup> division d'infanterie, a donné les preuves d'un dévouement absolu pendant les opérations **autour de Verdun**.

Cité à l'ordre de la 14<sup>e</sup> division d'infanterie :

*N'a cessé, depuis le début de la guerre, de donner, comme prévôt de la division, des preuves de dévouement absolu et de tous les instants. S'est particulièrement distingué au cours des combats devant Verdun, en organisant à diverses reprises des services d'ordre sous un bombardement violent.*

M. le capitaine **TONNELIER**, commandant l'arrondissement de **Thonon**. — Prévôt de la 3<sup>e</sup> division d'infanterie, le capitaine **TONNELIER** s'est fait remarquer par son énergie et son mépris du danger en assurant la circulation des convois de ravitaillement dans un secteur violemment bombardé. A été tué **le 8 mai 1917**, au cours d'un bombardement.

Cité à l'ordre n° 133 de la 3<sup>e</sup> division d'infanterie **le 11 mai 1917** :

*A assuré avec énergie les services difficiles de la circulation et du ravitaillement, pendant la période des attaques, dans un secteur violemment bombardé. A fait preuve d'un absolu dévouement et de belles qualités militaires pendant les sept mois où il a exercé les fonctions de prévôt de la division. Tué au cours d'un bombardement.*

M. le capitaine **ALEXANDRE**, commandant l'arrondissement de **Briançon**. — Parti **le 6 août 1914** comme vagemestre de la 87<sup>e</sup> division territoriale de campagne, M. **ALEXANDRE** était cité à l'ordre du régiment **le 16 janvier 1916** :

## Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie

CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

*Commande les trains régimentaires du groupe sud avec fermeté et vaillance. Avait fait preuve pendant la bataille de l'Yser (**novembre 1914**), d'énergie et de sang-froid, et a réussi à ravitailler sous le feu de l'artillerie ennemie les troupes engagées.*

Il était affecté, **le 15 novembre 1916**, à la réserve du personnel et désigné **le 20 décembre** comme prévôt de la 168<sup>e</sup> division d'infanterie.

**Le 27 avril 1917**, il passait, sur sa demande, avec le grade de lieutenant, au 79<sup>e</sup> régiment d'infanterie. **Le 6 juillet**, M. Alexandre était promu capitaine et chevalier de la Légion d'honneur par décret du **12 juillet 1917** :

*Prévôt d'une division d'infanterie ; officier actif et vigoureux, payant de sa personne. Passé sur sa demande dans l'infanterie, y a fait preuve en maintes circonstances d'énergie et de savoir faire. (une citation).*

M. le capitaine **GUILLERÉ**, à la suite de la 14<sup>e</sup> légion bis. — Parti comme lieutenant **le 2 août 1914**, en qualité de prévôt de la 10<sup>e</sup> division de cavalerie, M. **GUILLERÉ** était promu capitaine **le 26 février 1915**. **Le 1<sup>er</sup> avril**, il était désigné pour commander la prévôté de la 57<sup>e</sup> division d'infanterie.

Il a suivi sa division **en Lorraine, dans la Marne, en Alsace, en Serbie**, où il a rendu les plus grands services pendant la retraite **depuis Negotin (Serbie) jusqu'à Sambi (Grèce)**, menant à bien toutes les missions qui lui ont été confiées.

A obtenu la belle citation suivante à l'ordre n° 60, de la 57<sup>e</sup> division, **le 23 juillet 1916** :

*Comme prévôt, d'abord d'une division de cavalerie, puis de la 57<sup>e</sup> division, a pris part aux opérations en Lorraine, dans la Marne, en Alsace, en Serbie et a fait preuve partout d'un zèle et d'un dévouement constants. A rempli toutes les missions qui lui ont été confiées avec intelligence, tact et énergie. A maintenu un excellent esprit dans sa troupe et n'a, depuis deux ans qu'il est en campagne, mérité que des éloges.*

M. le lieutenant **BRUNIER**, commandant l'arrondissement de **Barcelonnette**. — Sous-officier à la légion de la garde républicaine, a demandé à servir dans l'infanterie. Nommé sous-lieutenant à titre temporaire au 41<sup>e</sup> régiment d'infanterie, a fait preuve dans son commandement de beaucoup de bravoure et de sangfroid.

**Le 10 juillet 1917**, il était promu chevalier de la Légion d'honneur avec citation entraînant attribution de la croix de guerre avec palme :

*Officier doué de belles qualités militaires, d'un dévouement à toute épreuve. Passé sur sa demande dans un régiment d'infanterie, exerce son commandement avec autorité, calme et sang-froid. Belle attitude au feu.*

**Le 24 octobre 1917**, il obtenait la citation suivante, avec attribution de la croix de guerre avec étoile d'argent (ordre n° 237 de la 131<sup>e</sup> division d'infanterie, du **24 octobre 1917**) :

*Officier très brave, plein de calme et de sang-froid, ayant un ascendant très grand sur ses hommes. Ayant reçu l'ordre de porter sa compagnie sur un terrain extrêmement battu par*

**Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie  
CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922**

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

*L'artillerie ennemie, pour ressaisir la liaison avec le régiment voisin et l'aider dans sa contre-attaque, a pris les dispositions les plus habiles pour assurer entièrement sa mission avec le minimum de pertes.*

Gendarme **CHIRON**, de la brigade de **Montmélian**, — Affecté à la prévôté de la 153<sup>e</sup> division, a fait preuve d'un grand courage et d'un grand dévouement en sauvant, à **Verdun**, sous les obus, des blessés ensevelis dans les décombres d'un poste de commandement. Il est cité pour ce fait à l'ordre de la 153<sup>e</sup> division, **le 11 mars 1916** :

*A fait preuve du plus grand courage et d'un dévouement absolu en sauvant, sous les obus, des blessés ensevelis dans les décombres du poste de commandement qui venait d'être détruit.*

**Le 11 juillet 1916**, le gendarme **CHIRON**, de service **au carrefour des routes de Suzanne et de Longueval (côté est de la brasserie de Maricourt)**, a été atteint en pleine face par un éclat d'obus qui venait de tomber sur la route. Cité une deuxième fois à l'ordre de la division, **le 3 août 1916** :

*Excellent gendarme, énergique, toujours prêt pour toutes les missions ; déjà cité à l'ordre de la division. A été blessé mortellement au poste de commandement pendant l'exécution de son service.*

Gendarme **ROMANET**, de la brigade de **Rumilly**. — **Le 30 octobre 1915**, le gendarme **ROMANET**, de la prévôté de la 153<sup>e</sup> division d'infanterie, se trouvait de service **au pont de Marson** pour faire exécuter les différentes consignes données par le commandement ; vers 10 heures, un bombardement intense avec envoi de gaz a commencé. Il s'est réfugié dans un abri en terre, au bord de la route.

Vers 11 h.30, un caporal, un sous-officier du 6<sup>e</sup> génie et un sapeur conducteur conduisant un fourgon sont venus se réfugier dans l'abri.

Vers 12 heures, le sous-officier et le sapeur ont repris le fourgon et sont partis. Au même instant, un obus est tombé sur le fourgon qui fut coupé en deux. Le conducteur fut tué et projeté à 10 mètres de là ; le sous-officier était grièvement blessé.

Le gendarme **ROMANET**, sortant seul de l'abri, est allé chercher le sous-officier et l'a rapporté dans l'abri. Il se rend ensuite près du conducteur et constate qu'il est mort. Il sort une troisième fois pour aller chercher les infirmiers du service colonial qui ont emporté le sous-officier sur un brancard.

Le gendarme **ROMANET** est resté encore à son poste, seul, jusqu'à 15 heures, moment où il lui a été impossible de résister aux gaz de plus en plus abondants. A été cité à l'ordre n° 71, de la 153<sup>e</sup> division, **le 15 novembre 1915** :

*Étant de planton pour la surveillance de la circulation sur une route, a assuré son service avec le plus grand calme, sous un bombardement intensif et a eu la présence d'esprit d'aller chercher des secours pour un sous officier grièvement blessé qu'il avait recueilli dans son poste.*

Gendarme **HEINIMANN**, de la brigade de **Chamonix (Haute-Savoie)**. — Placé sur une route pour faciliter les mouvements de colonnes pendant un bombardement ininterrompu, s'est dépensé sans compter. A fait preuve du plus grand dévouement et du plus grand courage en se portant sur les points les plus exposés pour maintenir l'ordre dans la colonne, et, contusionné par un éclat d'obus, a

## Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie

CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

continué à remplir sa mission. C'est sur l'ordre formel de ses officiers que le gendarme **HEINIMANN** s'est mis à l'abri. Cité à l'ordre n° 26 D. D. A., du **30 août 1916** :

*Chargé d'un service de police sur une route soumise au bombardement de l'artillerie ennemie et où il avait mission de faciliter les mouvements de colonnes, a fait preuve du plus grand sang-froid et de courage en se portant spontanément aux points exposés afin d'y assurer l'ordre et de prévenir tout accident. A été contusionné par des éclats d'obus et ne s'est mis à l'abri que sur l'ordre de l'officier chef de cantonnement.*

Gendarme **DESCÔTES**, de la brigade de **Cluses (Haute-Savoie)**. — Avec le plus grand courage, sous un violent bombardement, le gendarme **DESCÔTES** se porte au secours d'un soldat grièvement blessé et, sans souci du danger qu'il court lui-même, place le blessé sur son dos et le transporte au poste de secours. Cité à l'ordre de la 133<sup>e</sup> division n° 3958/2 en date du **5 octobre 1917** :

*A fait preuve d'un brillant courage en se portant, sous un bombardement violent, au secours d'un soldat grièvement blessé et en le transportant jusqu'au poste de secours.*

Gendarme **DAVAGNIER**, de la brigade des **Baraques (Hautes-Alpes)**. — S'est distingué surtout par le sang-froid avec lequel il a assuré son service sous un bombardement violent, pendant les combats **sur l'Avre**.

Placé à un carrefour violemment battu par l'artillerie, il cherche à s'abriter derrière un arbre de la route. Un obus fauche l'arbre. Heureusement indemne, le gendarme **DAVAGNIER** conserve son calme, tout son sang-froid et continue son service.

Cité à l'ordre de la 163<sup>e</sup> division n° 209, du **12 avril 1918** :

*A assuré jusqu'au bout, pendant les durs combats sur l'Avre d'avril 1918, avec un grand sang-froid, sous le feu, son service de surveillance à un carrefour violemment battu par l'artillerie ennemie ; belle tenue au feu, en particulier au moment où l'arbre de la route derrière lequel il cherchait un précaire abri a été fauché par un obus ennemi.*

Pour le zèle et le dévouement qu'ils ont apporté dans l'accomplissement de leur mission, **en avril 1918**, pendant les combats **sur l'Avre**, les gendarmes **ETCHARTABERRY**, de **Briançon** ; **BOUJON** (Jean-Marie), de la brigade de **Barcelonnette**, et **PATEL** (Camille-Jules), de **Serres**, du quartier général du 36<sup>e</sup> corps d'armée, détachés à la 163<sup>e</sup> division d'infanterie, ont été l'objet des félicitations du général commandant la division.

Ont été cités à l'ordre de la prévôté du 36<sup>e</sup> corps d'armée n° 17, du **18 octobre 1916** :

**ATROPS** (Crépin-François), brigadier à **Gap**, de la prévôté du quartier général (1<sup>er</sup> groupe) :

*A fait preuve de courage et de dévouement en procédant spontanément à l'arrestation d'un ouvrier docker en état d'ivresse furieuse et porteur de deux rasoirs ; par son attitude énergique, a mis ce docker hors d'état de frapper sa femme avec un grand coutelas de cuisine dont il la menaçait, et de brûler ses deux enfants dans leur lit préalablement arrosé de pétrole.*

## Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie

CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

**PÉLISSIER** (Henri), brigade de **Saint-Clément**, de la prévôté du quartier général (1<sup>er</sup> groupe) :

*A fait preuve de courage et de dévouement en s'élançant bravement à la tête d'un attelage emballé, qu'il a réussi à arrêter après un parcours de 10 mètres. A pu, par son sang-froid, éviter des accidents certains, dans une rue fréquentée à ce moment par de nombreux enfants se rendant en classe.*

Gendarme **VÉRIÉRAS**, de la brigade de **Saint-Jean-d'Aulph**. — **Le 17 octobre 1917**, en vue d'une attaque prochaine, le gendarme **VÉRIÉRAS** était placé dans un poste avancé, **au cimetière d'Aizy**.

Notre préparation d'artillerie, commencée **le 17**, amenait de la part de l'ennemi une riposte violente par obus à gaz et autres. **Du 17 au 21**, le **poste du cimetière d'Aizy** était soumis à ce bombardement et le service, à ce poste, était très pénible en raison de la circulation intense de jour comme de nuit.

Il a assuré son service avec beaucoup de zèle et de dévouement pendant cette période et l'a continué jusqu'au moment où, ayant subi un commencement d'intoxication par les gaz, il a été obligé de se faire évacuer. Cité à l'ordre du régiment n° 14, 43<sup>e</sup> division, **le 13 novembre 1917** :

*Gendarme détaché au poste du cimetière d'Aizy, du 17 au 21 octobre, jour où, pris par les gaz en assurant son service, il a dû être évacué pour intoxication.*

Gendarme **CORNU**, des brigades de **Bonneville**. — Au front depuis le début de la campagne, le gendarme **CORNU** a toujours fait consciencieusement son devoir souvent dans des postes exposés, notamment à **Dugny** où, sous le bombardement par obus de gros calibre, un gendarme a été tué à côté de lui. Cité à l'ordre de la 165<sup>e</sup> division n° 17, du **1<sup>er</sup> mars 1918** :

*Très bon gendarme ; au front depuis le début de la campagne, a toujours fait son service sans bruit, avec entrain et le dévouement le plus complet ; s'est particulièrement fait remarquer par son courage les 14 et 22 juillet 1917, en assurant l'ordre dans un cantonnement bombardé par l'ennemi.*

Gendarme **VAUSSENAT**, des brigades de **Saint-Jean-de-Maurienne**. — Versé au 140<sup>e</sup> régiment d'infanterie, le gendarme **VAUSSENAT** a fait brillamment son devoir. Nommé caporal et commandant une section de mitrailleuses, a toujours fait preuve d'un sang froid très grand, dans des circonstances difficiles.

Il a été blessé **le 18 août 1916**, à **Bois-Fumin (Verdun)** : vaste sillon face antérieure du bras gauche.

Cité à l'ordre n° 74, de la 53<sup>e</sup> brigade d'infanterie, **le 5 septembre 1916** :

*Gradé énergique et d'un sang-froid très grand dans des circonstances difficiles. Blessé en entraînant sa section de mitrailleuses à l'assaut.*

A la suite de cette citation, le gendarme **VAUSSENAT** a obtenu sa réintégration dans la gendarmerie.

## Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie

CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Gendarme **BOUVIER**, de **Saint-Jean-d'Aulph**. — Au cours de l'offensive allemande **sur la Lys**, a fait preuve de courage et de sang-froid :

1° **Les 9 et 10 avril 1918**, pour l'évacuation de **Nieppe** et des **hameaux du Seau et de La Crèche**, évacuation effectuée à 800 mètres à peine de la ligne ennemie, sous un violent bombardement ;

2° **Le 12 avril 1918**, en allant chercher, sous un tir de barrage par obus toxiques et percutants, dans une ferme, à **Saint-Jean-Cappel**, un vieillard impotent qu'il a ramené avec un de ses camarades à **Boeschèpe**, distant de trois kilomètres.

Pour ces faits, le gendarme **BOUVIER**, de la prévôté 25 du quartier général de l'armée britannique, a été cité à l'ordre de la mission militaire française **le 6 mai 1918** (ordre général n° 324) :

*Au cours des événements du 9 au 19 avril 1918, a fait preuve de courage et de sang-froid en contribuant à l'évacuation de la population civile, à 800 mètres de la ligne ennemie, sous un bombardement continu par obus toxiques.*

Gendarme **TABART**, de la brigade de **Saint-Bonnet**. — Affecté à la prévôté n° 34, et placé provisoirement sous le commandement du prévôt du quartier général de l'armée britannique, le 15 avril, s'est employé avec un zèle digne d'éloges à la recherche des denrées et du bétail abandonnés dans la zone soumise au bombardement continu ; 173 bêtes à cornes ont été remises à la disposition de l'intendance de la 2<sup>e</sup> D. C. française, la plus grande partie amenée par le gendarme **TABART** aidé d'un de ses camarades.

Pour ces faits, le gendarme **TABART** (Jules), de la 14<sup>e</sup> légion bis, a reçu un témoignage de satisfaction de M. le général chef de la mission militaire française (ordre n°21 du **11 mai 1918**, de la force spéciale :

*Du 13 au 20 avril 1918, a montré la plus grande activité et un réel courage en recherchant, dans la zone soumise au bombardement, le bétail et les denrées abandonnés par la population.*

Gendarme **LAURENS**, de la brigade de **Ribiers**, prévôté de la 6<sup>e</sup> division britannique. — S'est bien conduit au cours de l'offensive britannique qui a commencé **le 20 novembre 1917** et au cours de la marche en retraite du **30 novembre**.

Arrivé sur les lieux, fatigué par trois longues marches de nuit successives, avec ses camarades de la prévôté, a eu à s'occuper pendant les deux nuits qui ont suivi de 149 réfugiés civils qui se trouvaient dans le plus grand dénuement. Il s'est employé à leur procurer un abri, du feu et des aliments. Les réfugiés évacués, a continué à prendre la garde pour veiller à leurs bagages.

**La mairie de Ribécourt** ayant été incendiée, **le 29** par les Allemands, a pénétré dans les ruines fumantes de l'édifice et, dans les caves, au milieu du fumier, a découvert et sauvé 40 registres paroissiaux.

A eu à supporter la plus grande fatigue et couru les plus grands dangers dans la retraite **vers Étricourt** où il est arrivé avec ses camarades, à pied, à minuit, obligé de traîner une partie des archives de la prévôté sur une brouette.

A reçu, ainsi que ses camarades de la prévôté, une lettre de félicitations du colonel prévôt de la force spéciale près l'armée britannique.

Gendarme **ALPHAND**, de la brigade de **Cruseilles (Haute-Savoie)**, de la prévôté de la 5<sup>e</sup> division australienne. — A été cité à l'ordre de la force spéciale sans attribution de la croix de guerre (ordre

## Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie

CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

n° 35 du **10 juin 1918**, du colonel prévôt) :

*Depuis le 30 mars, jour de son arrivée dans la zone d'action, assure son service avec zèle, dévouement et courage dans des localités fréquemment et violemment bombardées.*

Brigadier **FERRAND**, de la brigade d'Aime, à la prévôté d'un corps d'armée britannique. — A donné à son personnel l'exemple du sang-froid, du devoir et du mépris du danger, **dans la nuit du 17 au 18 février 1918**, au cours du bombardement du camp du quartier général d'un corps d'armée britannique. A été signalé par le prévôt du corps d'armée comme s'étant fait remarquer dans cette circonstance par son sang-froid, son dévouement absolu et comme lui ayant apporté sa collaboration la plus complète. (N'a pas été cité.)

Gendarme **CONCHON**, des brigades de **Chambéry**, de la prévôté du 18<sup>e</sup> corps britannique. — **Le 21 mars 1918**, a fait preuve de beaucoup de sang-froid et de, courage dans l'évacuation des habitants des communes de **Foreste-Germain, Beauvoir, Quivrières, Ugny-l'Équipée, Douilly**, déjà soumises au bombardement.

Au lieu d'embarquement, deux obus ayant coupé la voie à proximité, un affolement général se produisit parmi les évacués qui se sauvèrent à travers champs.

Par son attitude et son sang-froid, le gendarme **CONCHON**, aidé de ses camarades, réussit à ramener le calme et l'ordre au milieu de cette population qui fut ensuite embarquée. (N'a pas été cité.)

Gendarme **FRIOUX**, de la brigade de **Larche**. — A été félicité à l'ordre de la prévôté de la VI<sup>e</sup> armée du **11 mai 1917**, n° 84 :

*Au cours d'un violent bombardement par avions de la ville de Fismes, dans la nuit du 3 au 4 mai 1917, s'est, dès l'effondrement d'un immeuble, porté au secours des victimes qu'il supposait enfouies dans les décombres, sans tenir compte du danger que les avions ennemis survolant la ville faisaient courir aux sauveteurs. Après avoir conduit deux femmes retirées de dessous les décombres à l'ambulance la plus voisine, est revenu se mettre à la disposition des officiers qui dirigeaient le service d'ordre et de sécurité.*

Brigadier **ARNOUX**, de la brigade de **Chorges**, affecté à la section de gendarmerie Doulat, à **Reims**. — **Le 15 mars 1918**, à 21 heures, a procédé à l'arrestation, **dans la cave Werlé**, de deux sous-officiers et d'un caporal du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale qui s'y étaient introduits pour piller.

Le même jour, à 22 h. 30, a procédé à l'arrestation de treize militaires du même régiment au moment où ils dévalisaient les bouteilles de champagne d'une crayère. Ces hommes étaient armés : sept de fusils approvisionnés, deux de carabines chargées et quatre de pistolets automatiques également chargés. L'un d'eux se tenait un peu en avant du groupe, dans la position du tireur debout. Ces militaires n'ont quitté leurs armes qu'après plusieurs injonctions.

**Le 16 mars 1918**, à 20 h.30, **dans les caves Pommery**, a arrêté cinq militaires du 203<sup>e</sup> d'artillerie et deux du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale, venus armés pour y piller.

**Le 19 mars 1918**, à 21 h. 30, **dans les caves Werlé**, a arrêté un canonnier et un maréchal des logis d'artillerie coloniale qui tenaient en main un revolver chargé.

Le brigadier **ARNOUX** a fait preuve, au cours de ces arrestations, d'activité, de perspicacité,

**Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie  
CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922**

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

d'énergie et de courage.

Cité à l'ordre de la prévôté de la V<sup>e</sup> armée, n° 37, du **22 mars 1918** :

*Chargé de rechercher les pillards dans un secteur de Reims constamment bombardé, a pu, grâce à son courage et à sa perspicacité, procéder à de nombreuses arrestations et éviter, par son attitude énergique, toute effusion de sang.*

X X

Par note n° 25183 du **19 mai 1918**, le général commandant en chef prescrit la constitution d'un élément prévôtal pour être mis à la disposition du 2<sup>e</sup> corps d'armée italien, opérant en territoire français.

Le capitaine **DELLEZAY**, commandant l'arrondissement de Thonon, précédemment prévôt de la 64<sup>e</sup> division d'infanterie, prend le commandement de cette nouvelle formation et rejoint le quartier général du 2<sup>e</sup> corps d'armée italien, à Arcis-sur-Aube.

Le chef de brigade **ARNOUX**, de Chorges, est affecté à la 3<sup>e</sup> division d'infanterie de ce corps.

Cette unité opère dans la région vallée de l'Ardre, montagne de Reims. Elle subit l'offensive allemande déclenchée le **15 juillet**. Le **16**, la brigade **ARNOUX**, en route sur Mareuil, est dispersée par des avions qui l'attaquent à la mitrailleuse. Le **23 juillet**, le chef de brigade **ARNOUX** et deux de ses hommes sont grièvement blessés par éclats d'obus. Le chef de brigade **ARNOUX** est évacué et remplacé par le chef de brigade **PERRET**, de La Grave (Hautes-Alpes), remplacé lui-même le **2 septembre 1918** par le chef de brigade **MORDICONI**, de Chambéry.

La prévôté, suivant le 2<sup>e</sup> corps d'armée italien, participe successivement aux opérations sur l'Aisne, de l'Aisne à Sissonne et de Sissonne à la Meuse.

Après l'armistice, elle stationne dans les Ardennes et en Belgique.

Par note n°2713 du **2 janvier 1919**, le Maréchal commandant en chef les armées françaises a prescrit que la gendarmerie française attachée au 2<sup>e</sup> corps d'armée italien, étant devenue sans utilité en territoire étranger, serait dissoute.

Dans les autres formations, les remaniements dans les armées et les prévôtés vont en s'accroissant depuis juillet 1916.

Au **4 mai 1918**, les 152 prévôtés de la légion sont disséminés dans trente formations différentes.

On ne peut plus suivre les opérations auxquelles les prévôtés ont pris part qu'à l'aide des citations obtenues.

1° **RIVIÈRE** (Jean), de Mont-Genève (Hautes-Alpes), détaché à la force spéciale de gendarmerie attachée à l'armée britannique. Témoignage de satisfaction adressé par le général de division **de LAGUICHE**, chef de la mission militaire française :

*Le 1<sup>er</sup> mai 1918, a montré beaucoup d'énergie et de sang-froid dans la conduite d'un convoi bombardé par l'ennemi et a été blessé d'un éclat d'obus.*

2° **JEANJEAN** (Henri-Léonce), chef de brigade de 1<sup>re</sup> classe à Pont-du-Fossé (Hautes-Alpes), détaché à la 18<sup>e</sup> section de prévôté d'armée. Félicité par le colonel **BOLOTTE**, prévôt de la VI<sup>e</sup> armée :

*Remplissant les fonctions de gardien chef de la prison du quartier général de l'armée, qui*

## Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie

CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

*recevait et transférait une moyenne de 1.000 prisonniers par mois, a toujours su, par son énergie constante, son esprit de discipline, son dévouement et son caractère militaire, ne mériter que des éloges dans la tâche pénible qui lui était confiée, et a exercé pendant dix-huit mois une surveillance telle qu'aucune évasion ne s'est jamais produite ; en outre, a fait preuve du plus grand courage sous les bombardements les plus fréquents et les plus violents, donnant ainsi, par son attitude, le plus bel exemple à son personnel.*

3° **GAY** (Auguste-François), gendarme à pied à **Aime (Savoie)**, détaché à la 17<sup>e</sup> section de prévôté aux armées. Cité à l'ordre de l'état-major de la VI<sup>e</sup> armée, n° 61, du **31 mai 1918** :

*Chef de poste chargé de la circulation au pont des Anglais, à Soissons, a dirigé ce service avec un zèle intelligent et un sang-froid complet, toujours prêt à payer de sa personne, sous des bombardement violents et répétés, de jour comme de nuit, par obus de gros calibre et par avions.*

4° **ROCHER** (Félix-Gaston), gendarme à pied à **Notre-Dame-de-Briançon (Savoie)**, détaché à la 17<sup>e</sup> section de prévôté d'armée. Cité à l'ordre de l'état-major de la VI<sup>e</sup> armée, n°61, du **31 mai 1918** :

*A assuré avec autant de dévouement que de sang-froid, un important service de circulation au pont des Anglais, à Soissons, sous des bombardements violents et répétés, de jour comme de nuit, par obus de gros calibre et par avions.*

5° **MEFFRE**, gendarme à cheval à **Laragne (Hautes-Alpes)**, cité à l'ordre n° 48 du quartier général de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie à pied, **le 3 juin 1918** :

*A assuré avec vigilance et beaucoup de sang-froid le service de surveillance d'un pont violemment battu par l'artillerie ennemie et a été contusionné à son poste par un éclat d'obus.*

6° **RÉTHORÉ**, gendarme à cheval à **Annecy (Haute-Savoie)** Cité à l'ordre n° 48 du quartier général de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie à pied, **le 3 juin 1918** :

*Faisant partie d'un poste de quatre gendarmes chargés de la surveillance d'un pont fortement battu par l'artillerie ennemie, a remplacé spontanément et malgré la violence du bombardement un camarade qui venait d'être contusionné par un éclat d'obus pendant sa faction.*

7° **LEPAUL** (Raoul-Élie), gendarme à cheval **aux Échelles (Savoie)**, détaché à la force spéciale de gendarmerie attachée à l'armée britannique. Témoignage de satisfaction adressé par le général de division **de LAGUICHE**, chef de la mission militaire française :

*Les 27,28, 29 et 30 avril 1918, a fait preuve de réelles qualités militaires en assurant, sous le bombardement, l'évacuation de la population civile du secteur et le service de circulation sur les voies de repli du corps d'armée.*

8° **PRÉVOT** (Léon-Albert), chef de brigade de 3<sup>e</sup> classe à pied à **Château-Queyras (Hautes-Alpes)**, détaché à la 56<sup>e</sup> section de gendarmerie. Cité à l'ordre n° 11 du commandant de la gendarmerie du groupe d'armées du Nord :

**Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie**

**CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922**

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

*Aux armées du 4 février 1916, a commandé la section avec autorité et intelligence en toutes circonstances et notamment du 29 mai au 4 juin 1918 au moment où elle assurait un service de surveillance sur les ponts de la Marne soumis à un violent bombardement.*

9° **HUGUET** (Pierre-Anatole), gendarme à cheval à **Thonon (Haute-Savoie)**, détaché à la prévôté de la 153<sup>e</sup> division d'infanterie. Cité à l'ordre n° 38 de l'état-major, **le 8 juillet 1918**, par le chef de bataillon **DUSSARD**, chef d'état-major :

*Bon serviteur, dévoué ; compte à la division depuis plus de deux ans. Pendant les opérations récentes, au sud de l'Aisne. s'est fait remarquer par son zèle dans l'accomplissement de diverses missions en arrière des premières lignes. A parfaitement secondé son chef de brigade.*

10° **LANU** (Henri), gendarme à cheval à **La Bessée (Hautes-Alpes)**, détaché à la prévôté de la 153<sup>e</sup> division d'infanterie. Cité à l'ordre n° 39 de l'état-major, **le 4 août 1918**, par le chef de bataillon **DUSSARD**, chef d'état-major :

*A la formation divisionnaire depuis deux ans, a fait preuve en toutes circonstances d'énergie, d'initiative et de bravoure dans l'exécution de son service aux différents postes de combat qu'il a occupés, particulièrement pendant les opérations d'avril 1917, de juin et de juillet 1918, au sud de l'Aisne.*

11° **CHEVROT** (Arthur), gendarme à pied à **Guillestre (Hautes-Alpes)**, détaché à la prévôté de la 133<sup>e</sup> division d'infanterie. Cité à l'ordre n° 30 du quartier général, **le 1<sup>er</sup> septembre 1918**, par le chef de bataillon **GROSJEAN**, chef d'état-major :

*Très bon gendarme, toujours volontaire pour les missions dangereuses, d'un courage et d'un dévouement éprouvés. A montré le plus grand sang-froid et le plus admirable mépris du danger dans l'exécution des services qui lui ont été confiés, sous des bombardements fréquents, pendant les opérations du 9 au 22 août 1918.*

12° **PAOLACCI** (Blaise), gendarme à pied à **Abriès (Hautes-Alpes)**, détaché à la prévôté de la 133<sup>e</sup> division d'infanterie. Cité à l'ordre n° 30 du quartier général, **le 1<sup>er</sup> septembre 1918**, par le chef de bataillon **GROSJEAN**, chef d'état-major :

*Très bon gendarme, toujours volontaire pour les missions dangereuses, d'un courage et d'un dévouement éprouvés. A montré le plus grand sang-froid et le plus admirable mépris du danger dans l'exécution des services qui lui ont été confiés. sous des bombardements fréquents, pendant les opérations du 9 au 22 août 1918.*

13° **ARNOUX** (Hippolyte), chef de brigade de 4<sup>e</sup> classe à pied à **Chorges (Hautes-Alpes)**, détaché à la prévôté du 2<sup>e</sup> corps d'armée italien. Cité à l'ordre du corps d'armée **le 2 août 1918** :

*Chef de brigade de gendarmerie près de la 3<sup>e</sup> division italienne, a toujours montré du goût et du zèle dans l'accomplissement du service. Pendant l'offensive allemande de juillet 1918, a donné constamment l'exemple de l'esprit de sacrifice et a montré un sentiment élevé du devoir. Blessé*

## Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie

CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

*gravement par éclats d'obus, a voulu qu'un des militaires sous ses ordres, blessé gravement lui aussi, fut transporté avant lui au poste de secours (front de Reims, juillet 1918).*

14° **PALLOIX** (Aimé), gendarme à cheval à **Annecy (Haute-Savoie)**, détaché à la prévôté de la 153<sup>e</sup> division d'infanterie. Cité à l'ordre n° 49 du quartier général par le chef de bataillon **GUNTZ**, chef d'état-major :

*Bon gendarme, actif et courageux, depuis près de trois ans à la division d'infanterie. A très bien secondé son chef de brigade dans les missions qui lui étaient confiées, notamment sur la Vesle, en septembre-octobre 1918, en des points particulièrement exposés.*

15° **GUIOT** (Georges-Louis), gendarme à cheval à **Saint-Julien (Haute-Savoie)**, détaché à la prévôté de la 153<sup>e</sup> division d'infanterie. Cité à l'ordre n° 49 du quartier général par le chef de bataillon **GUNTZ**, chef d'état-major :

*Excellent serviteur, à la division depuis plus de deux ans. S'est employé activement, en des points particulièrement exposés, au service de la police et de la circulation du champ de bataille, au cours des opérations sur l'Aisne, en octobre 1918.*

16° **COLLIGNON** (Victor-Vincent-Marie), gendarme territorial à la 14<sup>e</sup> légion bis de gendarmerie, détaché à la force spéciale de gendarmerie attachée à l'armée britannique. Cité à l'ordre n° 61 de la force spéciale :

*Pendant les opérations d'offensive britannique, du 12 septembre au 22 octobre 1918, en particulier dans la région de Fresnoy-le-Grand et de Bohain, a montré beaucoup de courage et de sang-froid en accomplissant son service dans des circonstances difficiles et dangereuses.*

17° **PATEL** (Camille), gendarme à cheval à **Serres (Hautes-Alpes)**, détaché à la prévôté du 36<sup>e</sup> corps d'armée. Cité à l'ordre n° 41 du quartier général par le colonel **ROYÉ**, chef d'état-major :

*Aux armées depuis le début des opérations, a assuré son service spécial dans des circonstances particulièrement difficiles et sous de violents bombardements, notamment pendant les opérations de la Somme et des monts de Flandres (avril-mai 1918).*

18° **ETCHARTABERRY** (Louis), gendarme à cheval à **Briançon (Hautes-Alpes)**, détaché à la prévôté du 36<sup>e</sup> corps d'armée. Cité à l'ordre n° 41 du quartier général par le colonel **ROYÉ**, chef d'état-major :

*Aux armées depuis le début des opérations, a assuré son service spécial dans des circonstances particulièrement difficiles et sous de violents bombardements, notamment pendant les opérations de la Somme et des monts de Flandres (avril-mai 1918).*

19° **PÉRICAT** (Henri), gendarme à pied à **Barcelonnette (Basses-Alpes)**, détaché à la prévôté du 36<sup>e</sup> corps d'armée. Cité à l'ordre n° 41 du quartier général par le colonel **ROYÉ**, chef d'état-major :

*Aux armées depuis le début des opérations, a assuré son service spécial dans des circonstances*

**Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie**

**CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922**

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

*particulièrement difficiles et sous de violents bombardements, notamment pendant les opérations de la Somme et des monts de Flandres (avril-mai 1918).*

20° **MORDICONI** (Camille), chef de brigade de 4<sup>e</sup> classe à pied à **Chambéry (Savoie)**, détaché à la prévôté du 2<sup>e</sup> corps d'armée italien. A reçu la croix de guerre italienne **le 19 novembre 1918** pour le motif suivant :

*Excellent chef de brigade, attaché à la 3<sup>e</sup> division d'infanterie italienne. Infatigable et consciencieux dans l'accomplissement de son devoir; a montré beaucoup de courage au cours des opérations qui se sont déroulées de l'Aisne à la Meuse (front français, **septembre-novembre 1918**).*

21° **LEPAUL** (Raoul-Élie), gendarme a cheval **aux Échelles (Savoie)**, détaché à la force spéciale de gendarmerie attachée à l'armée britannique, prévôté de la 50<sup>e</sup> division. Cité à l'ordre n° 63 de la mission **le 7 décembre 1918**, par M. le général de division **de LAGUICHE**, chef de la mission militaire française :

*A pénétré, **le 19 octobre 1918**, dans le village de Basuel à la suite des troupes britanniques et, sous un violent bombardement de l'ennemi, à peine sorti du village, a organisé, malgré le danger, les premiers secours aux habitants blessés et réfugiés dans les caves.*

22° **ALPHAND** (Aimé-Jean-Étienne), gendarme à pied à **Cruseilles (Haute-Savoie)**, détaché à la force spéciale de gendarmerie attachée à l'armée britannique, prévôté de la 5<sup>e</sup> division d'infanterie australienne. A reçu de Sa Majesté le roi d'Angleterre la médaille du service méritoire (M. S. M.), promotion de **novembre 1918**, ordre n° 64 du **17 décembre 1918** de la force spéciale.

23° **ROUZIC** (Joseph-Yves-Marie), gendarme à pied **au Lauzet (Basses-Alpes)**, détaché à la 56<sup>e</sup> section de gendarmerie. Cité **le 31 décembre 1918** à l'ordre n° 23 de la gendarmerie du groupe d'armées **MAISTRE** :

*Aux armées depuis le 16 avril 1917, s'est toujours fait remarquer par son excellente manière de servir Consciencieux et dévoué, a fait preuve de tact et d'initiative dans le commandement très chargé du poste de la prison d'étapes de Troyes.*

24° **RAYMOND** (André-Henri), gendarme à pied à **Thônes (Haute-Savoie)**, détaché à la 56<sup>e</sup> section de gendarmerie. Cité **le 31 décembre 1918** à l'ordre n° 23 de la gendarmerie du groupe d'armées **MAISTRE** :

*Aux armées depuis le mois de janvier 1916, a toujours fait preuve d'initiative et de dévouement au cours des missions qui lui ont été confiées. A donné la plus entière satisfaction dans le commandement qu'il a exercé, sous mes ordres, de plusieurs postes au cours de l'offensive de la Somme.*

\*

\* \*

**Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie  
CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922**

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Le chef de brigade de 2<sup>e</sup> classe à cheval **COTTE**, de **Briançon (Hautes-Alpes)**, est désigné **le 9 octobre 1918** pour prendre le commandement d'une section prévôtale en formation à **Lyon** et destinée à l'armée d'Orient. **Le 15 avril 1919**, cette formation est affectée à l'armée de Hongrie.

Par décision ministérielle du **27 janvier 1919**, le capitaine **LAFFRANQUE**, de **Briançon (Hautes-Alpes)**, est dirigé sur **Constantinople** pour être mis à la disposition du colonel **FOULON**, chef d'une mission.

Par décision ministérielle du **12 mars 1919**, le chef de brigade de 4<sup>e</sup> classe **JANNOT**, de **Larche (Basses-Alpes)**, est désigné pour la prévôté des troupes françaises du **Levant**.

Par décision ministérielle du **19 mars 1919**, le capitaine **BALLEY**, de **Chambéry (Savoie)**, est désigné pour prendre le commandement d'une force publique à **Constantinople**.

**Au 15 avril 1919**, la 14<sup>e</sup> légion bis compte encore un effectif détaché aux armées de : 3 chefs d'escadron, 5 capitaines, 1 lieutenant, 129 hommes de troupe de l'armée active.

Citation à l'ordre du régiment du **31 décembre 1917** : maréchal des logis **LAPERRIÈRE**, commandant la prévôté de la 162<sup>e</sup> division d'infanterie (actuellement lieutenant commandant la section de Serres) :

*Excellent gradé, commandant provisoirement la prévôté de la division. Pendant les attaques de la Belgique, d'août à novembre 1917, a su, par une impulsion énergique, obtenir le meilleur rendement de son personnel. S'est maintes fois exposé en visitant les postes de barrages installés sur la ligne de feu.*

**HALOCHE** (Clément), gendarme à pied à **Pont-du-Fossé (Hautes-Alpes)** :

*Blessé d'un éclat d'obus à la tête le 18 août 1918, au bois de Nampcel (Belgique).*

**ALPHAND** (Aimé-Jean-Étienne), ex-gendarme à **Cruseilles (Haute-Savoie)** :

*Le 12 mai 1918, à C...., pendant un bombardement plus intense, a été intoxiqué par les gaz.*

**JOUTY** (Camille-Auguste), gendarme à pied à **La Balme (Haute-Savoie)** :

*Le 18 juillet 1918, blessé au genou gauche par éclat d'obus, au combat de la Fosse-en-Haut (Aisne).*

**CHARDENOUX** (Jean-Antoine-Marius), gendarme à pied à **Chamonix (Haute-Savoie)**, passé à la 16<sup>e</sup> légion :

*Le 18 juillet 1918, blessé à la partie moyenne du bras gauche par coup de feu. Le 1<sup>er</sup> novembre 1918, blessé à la région temporale droite par éclat d'obus, à Nazareth (Belgique).*

Le lieutenant **VIAL** (Émile), commandant la prévôté de la 82<sup>e</sup> division américaine, cité à l'ordre de la mission militaire française près l'armée américaine (ordre général n° 75 du **30 avril 1919**) :

*En toutes circonstances, s'est acquitté avec zèle et entrain de ses fonctions prévôtales ; le 15*

## Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie

CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

*septembre 1918, a fait preuve de courage en procédant, sous le feu de l'ennemi, à l'évacuation des habitants du village de Norroy (Meurthe-et-Moselle), qui venait d'être reconquis.*

*Décoration posthume. — Par arrêté ministériel du 30 mai 1919, la médaille militaire a été attribuée à la mémoire du gendarme à cheval **CHIRON** (Émile-François), mort pour la France :*

*Détaché à la prévôté de la 153<sup>e</sup> division d'infanterie. Excellent gendarme, énergique, toujours prêt pour toutes les missions. Déjà cité à l'ordre de la division. A été blessé mortellement au poste de commandement, pendant l'exécution de son service.*

Le chef d'escadron **LEVRAT**, prévôt du 12<sup>e</sup> corps d'armée, rentre des armées **le 12 mai 1919**.

Le chef d'escadron **AVET**, commandant la gendarmerie du grand quartier général et des gares régulatrices, est cité à l'ordre du régiment (ordre n° 19846 D du grand quartier général, en date du **27 juin 1919**) :

*Officier supérieur énergique, plein d'allant et d'entrain. En campagne depuis le début des hostilités, a dirigé, lors de la retraite de 1914, l'évacuation des convois du groupe de divisions territoriales sur les ponts de la Somme. En mars 1916, s'est transporté spontanément à Béthune avec sa prévôté, y est resté plus de dix-huit mois sous un bombardement incessant, assurant l'ordre et le sauvetage des victimes ensevelies sous les décombres.*

Chef de brigade de 4<sup>e</sup> classe **ARNOUX**, actuellement en retraite pour infirmités, suite de blessures de guerre, cité à l'ordre du régiment n° 23601 D/A :

*Chef de brigade courageux et dévoué qui s'est particulièrement distingué par son sang-froid et son mépris du danger à Sermiers, en 1918, où il a été grièvement blessé.*

**TABART** (Jules), gendarme à pied à Saint-Bonnet (Hautes-Alpes), actuellement à la 5<sup>e</sup> légion, cité à l'ordre du régiment n° 2601 D/A :

*Gendarme courageux, qui s'est toujours fait remarquer par son entrain et son mépris du danger, en particulier en avril 1918, à Erquinghem-Lys.*

Le capitaine **LAFARGUE** est rentré des armées **le 1<sup>er</sup> août 1919**.

Le chef d'escadron **AVET** est rentré des armées **le 15 août 1919**.

Le chef d'escadron **MEUNIER** est rentré des armées **le 1<sup>er</sup> septembre 1919**.

Le lieutenant **VIAL** est rentré des armées **le 1<sup>er</sup> septembre 1919**.

Le capitaine **SOULAIRE** est rentré des armées **le 3 septembre 1919**.

Le lieutenant **ROUSSEL** est désigné pour l'armée d'Orient **le 25 août 1919**.

A la date du **23 octobre 1919**, la 14<sup>e</sup> légion bis a encore, détachés dans des prévôtés non dissoutes ou dans les T. O. E. : 2 capitaines, 2 lieutenants, 36 gradés ou gendarmes.

Le capitaine **LAFARGUE** est désigné pour les T. O. E. et mis hors cadres **le 6 mai 1920**.

Le capitaine **DELLEZAY**, rentré des armées **le 9 mai 1920**, est désigné pour les T. O. E. et mis hors cadres **le 4 septembre 1920**.

Le lieutenant **ROUSSEL**, détaché aux T. O. E., est nommé capitaine par décret du **25 décembre**

**Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie**

**CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922**

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

**1920** et affecté à **Aurillac**.

A la date du **31 décembre 1920**, sont détachés dans les T. O. E. : 1 capitaine, 2 chefs de brigade, 8 gendarmes.

Lettre de félicitations n° 43 s du grand quartier général en date du **26 août 1919** :

*Au moment où les hostilités vont prendre fin, le Maréchal commandant en chef les armées françaises de l'est tient à féliciter la gendarmerie des services qu'elle a rendus.*

*Au début de la campagne, tout le long de la frontière, elle a déployé beaucoup de courage et d'activité en surveillant les étrangers suspects, en recueillant tous renseignements utiles et en engageant la lutte avec des patrouilles et des détachements ennemis.*

*Pendant la campagne, la gendarmerie a su remplir avec tact et fermeté l'importante mission de maintenir l'ordre dans la zone arrière du champ de bataille, souvent sous le feu, et de surveiller les populations civiles pour écarter les suspects.*

*Tous ont bien mérité de la patrie.*

Signé : **PÉTAIN**.

**Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie  
CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922**

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

| État nominatif des militaires de la légion tués ou morts des suites de blessures ou maladies aux armées. |                |                             |                                                            |                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Noms et Prénoms.                                                                                         | Grade et armes | Résidence                   | Formations prévôtales.                                     | Date et lieu du décès.                                                                                                                       |
| <b>MARCHIANI</b> (Cyrille-Hyppolite).                                                                    | Capitaine      | <b>St-Jean-de-Maurienne</b> | 109 <sup>e</sup> rég. d'infanterie                         | Tué à l'ennemi <b>le 15 avril 1915</b> .                                                                                                     |
| <b>TONNELIER</b> (Justin-Alfred-Albert)                                                                  | Capitaine      | <b>Thonon</b>               | 3 <sup>e</sup> divis. d'infanterie                         | Tué à l'ennemi <b>le 8 mai 1917</b> .                                                                                                        |
| <b>BALON</b> (Louis-Raphaël)                                                                             | Gend. à pied   | <b>Lullin</b>               | Force spéc. de gendarmerie attachée à l'armée britannique. | Décédé <b>le 19 avril 1915</b> à l'hôpital temporaire n°41, à <b>La Flèche (Sarthe)</b> . Évacué des armées.                                 |
| <b>SERRES</b> (Joseph-Antoine)                                                                           | Gend. à pied   | <b>Barcelonnette</b>        | Quartier général 2 <sup>e</sup> groupe                     | Décédé <b>le 24 juin 1916</b> à l'hôpital temporaire n° 10 à <b>Amiens (Somme)</b> .                                                         |
| <b>CHIRON</b> (Émile-François)                                                                           | Gend. à cheval | <b>Montmélian</b>           | 153 <sup>e</sup> divis. d'infanterie                       | Tué à l'ennemi <b>le 11 juillet 1916</b> , au poste de <b>Maricourt (Somme)</b> .                                                            |
| <b>ATROPS</b> (Crépin-François-Mathias)                                                                  | Brigad. à pied | <b>Gap</b>                  | 36 <sup>e</sup> corps d'armée                              | Décédé <b>le 31 mai 1917</b> à l'hôpital 32 bis, à <b>Rosendaël (Belgique)</b> .                                                             |
| <b>PÉTROD</b> (Marie-Joseph)                                                                             | Gend. à cheval | <b>Douvaine</b>             | 11 <sup>e</sup> divis. d'infanterie                        | Décédé <b>le 1<sup>er</sup> octobre 1918</b> à <b>Meaux (Seine-et-Marne)</b> .                                                               |
| <b>NEVEU-PERRET</b> (Charles-Félix)                                                                      | Gend. à pied   | <b>Cruseilles</b>           | 56 <sup>e</sup> section                                    | Décédé <b>le 8 octobre 1918</b> à l'hôpital mixte d' <b>Annecy</b> . Broncho-pneumonie contractée au front.                                  |
| <b>COURTEBRAS</b> (Pierre-François-Alfred)                                                               | Gend. à pied   | <b>St Gingolph</b>          | 40 <sup>e</sup> divis. d'infanterie                        | Décédé <b>le 15 novembre 1918</b> à l'hôpital d'armée n° 1 à <b>St-Nicolas du Port (Meurthe-et-Moselle)</b> . Grippe.                        |
| <b>BESSON</b> (François-Marie)                                                                           | Gend. à pied   | <b>Mollesulaz</b>           | 158 <sup>e</sup> section                                   | Décédé <b>le 17 janvier 1919</b> à l'hôpital auxiliaire du <b>Mans (Sarthe)</b> . Suite de grippe contractée en service commandé aux armées. |

**Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie  
CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922**

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

**SERVICE DE SURVEILLANCE  
DE LA FRONTIÈRE FRANCO-SUISSE**

---

**Du 2 août 1914**, date de la déclaration de guerre, **jusqu'au 15 décembre** suivant, le service de surveillance de la frontière franco-suisse fut assuré par les brigades de gendarmerie, de concert avec les gardes civiles locales constituées, comme on sait, avec tous les citoyens valides de bonne volonté non mobilisés. Ces milices, placées sous l'autorité de l'officier de gendarmerie commandant l'arrondissement, assurèrent avec les brigades de gendarmerie cette tâche ingrate et compliquée avec beaucoup de zèle ; disséminées en petits postes le long de la frontière géographique, elles furent chargées de vérifier l'identité des nombreux étrangers se trouvant **en France** lors de la déclaration de guerre, et, en général, de faire appliquer toutes les mesures prescrites par les autorités civiles et militaires.

A cette date du **15 décembre 1914**, un décret du Ministre de la guerre, daté de **Bordeaux**, faisant ressortir l'importance de cette surveillance, en réglementa les grandes lignes et prescrivit qu'elle serait assurée désormais par les brigades de gendarmerie de la zone franche, renforcées par des prélèvements effectués sur les brigades de l'intérieur.

La direction générale du service fut confiée, sous le contrôle du colonel commandant la 14<sup>e</sup> légion *bis*, à **Chambéry**, au chef d'escadron **TUAILLON**, commandant la gendarmerie de **la Haute-Savoie**, avec résidence à **Annemasse**.

La principale mission du service était et est encore :

1° D'accord avec l'administration des douanes, de contrôler les importations et les exportations et assurer l'exécution des mesures de prohibition, tant à l'entrée qu'à la sortie ;

2° Et, pour son propre compte, d'exercer une surveillance étroite de toutes les voies de communication avec **la Suisse**, tant au point de vue du contrôle des voyageurs que du contrôle des marchandises.

Au mois de **septembre 1915**, en raison de l'importance croissante des mesures de prohibition d'exportation décrétées sous la pression des événements, le personnel de gendarmerie fut renforcé au moyen de soldats du service auxiliaire, et, à cette époque, le réseau frontière fut divisé en cinq secteurs commandés par des officiers de gendarmerie.

Chacun de ces secteurs avait pour limites : le 1<sup>er</sup>, **du col de Saint-Cergues exclu à la rive droite du Rhône** ; le 2<sup>e</sup>, **de la rive gauche du Rhône à la rive gauche de l'Arve** ; le 3<sup>e</sup>, **de la rive droite de l'Arve au pont de Chens exclu** ; le 4<sup>e</sup>, **du pont de Chens inclus à Saint-Gingolph inclus**.

A cette époque, le chef d'escadron **TUAILLON**, commandant la compagnie de **la Haute-Savoie**, fut remplacé dans le commandement de la compagnie et du service de surveillance par le chef d'escadron **GAFFET**.

Le service, grâce à l'appoint de nouveaux effectifs, fut alors réorganisé sur de nouvelles bases. L'effectif de gendarmerie fut porté à 298 gradés et gendarmes, et l'effectif garde-frontière à 1.630 auxiliaires d'infanterie.

Un 4<sup>e</sup> secteur *bis* fut créé ; les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secteurs conservèrent leurs limites actuelles, mais le 4<sup>e</sup> secteur eut pour nouvelles limites : **de l'embouchure de l'Armanche à l'embouchure de la Dranse incluse** ; le 4<sup>e</sup> secteur *bis*, **de la Mottay (rive droite de la Dranse) à Novel inclus**, et le 5<sup>e</sup> secteur, **de Novel exclu au col de la Seigne exclu**.

**Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie  
CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922**

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

**Le 13 novembre 1916**, M. le général gouverneur militaire de **Lyon** accordait l'autonomie complète au service de surveillance et prescrivit que le chef d'escadron **GAFFET** restait seul chargé de la direction et du commandement du service et relevait directement du général gouverneur militaire de Lyon, commandant la 14<sup>e</sup> région, avec lequel il était autorisé à correspondre directement. Ces mesures furent approuvées par le Ministre de la guerre par une note du **19 février 1917**.

**Le 27 juillet 1917**, M. le chef d'escadron **GAFFET**, par décision de M. le Ministre de la guerre du même jour, était déchargé du commandement de la compagnie de **la Haute-Savoie** pour ne conserver exclusivement que la direction du service frontière.

Les prohibitions de sortie devenant de plus en plus nombreuses, M. le Ministre de la guerre, d'accord avec M. le Ministre des finances, décida de renforcer le service de surveillance au moyen de spécialistes et, à cet effet, un détachement comprenant 10 officiers et 450 douaniers fut envoyé en zone, à la disposition du chef d'escadron **GAFFET**.

**Le 19 février** suivant, un nouveau détachement composé de 3 officiers et de 390 cyclistes auxiliaires était également mis à la disposition de cet officier supérieur pour la surveillance de la frontière.

A cette date, le service de surveillance comprend :

1 chef d'escadron de gendarmerie, chef du service ; 1 capitaine d'infanterie, adjoint ; 1 sous-lieutenant de gendarmerie, adjoint ; 3 médecins militaires ; 6 officiers de gendarmerie chefs de secteurs, résidant respectivement à **Ferney-Voltaire, Saint-Julien, Annemasse, Thonon, Évian et Cluses** ; 1 officier de gendarmerie chef de sous-secteur à **Divonne** ; 10 officiers de douanes ; 3 officiers cyclistes ; 6 officiers d'infanterie, administrateurs des gardes-frontières, et 298 gendarmes, 450 douaniers, 300 cyclistes, 1.630 auxiliaires d'infanterie.

Le tout réparti par postes d'effectifs variables dans 111 localités en bordure de la frontière.

Par décret du **17 décembre 1918**, M. **GAFFET**, chef d'escadron à **Annecy**, détaché au service de surveillance de la frontière franco-suisse, à **Annemasse**, est promu au grade de chef d'escadron de territoriale à compter du **15 décembre 1918** et maintenu chef dudit service.

Par décision ministérielle n° 17123/2 T du **25 janvier 1919**, le personnel gendarmerie troupe du service de surveillance est réduit à 75 unités, 8 chefs de brigade et 30 gendarmes de la 14<sup>e</sup> légion *bis*.

Le chef du service de surveillance a cité à l'ordre du service, **le 7 janvier 1919**, le chef de brigade de 4<sup>e</sup> classe **GAY** (Ernest), de la brigade de **La Motte-Servolex (Savoie)**, détaché au poste de **Thairy** (2<sup>e</sup> secteur) :

*A fait preuve de perspicacité, de décision et a joué un rôle très actif dans une saisie importante de denrées prohibées à l'exportation.*

Le chef d'escadron chef du service de surveillance de la frontière franco-suisse cite à l'ordre du service :

1° Le chef de brigade de 3<sup>e</sup> classe **BERGER**, chef de groupe, pour le motif suivant :

*Chef de brigade de gendarmerie remarquable à tous les points de vue ; remplit les fonctions de chef de groupe avec tact et doigté. Auxiliaire précieux du chef du 3<sup>e</sup> secteur d'Annemasse; en maintes occasions, a fourni les preuves d'un jugement sain, éclairé, à propos d'enquêtes délicates à conduire (espionnage, contrebande, discipline, renseignements divers, etc.). A su montrer des*

Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie

CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

*qualités de fin limier. D'un dévouement absolu, d'un zèle infatigable, est un exemple de devoir auquel ses chefs sont unanimes à rendre un hommage mérité.*

2° Le chef de brigade **RITTAUD**, du poste de **Mollesulaz**, pour le motif suivant :

*Chef de brigade et de poste frontière ; mène de front la police civile et militaire de la frontière et l'exécution des décrets de prohibition avec une compétence remarquable et un zèle digne des plus grands éloges. A rendu de tels services comme chef de poste aux services spéciaux militaires et civils et a fait preuve d'une telle compétence et d'une telle autorité, que la présence à son poste d'un commissaire spécial, cependant prévue, a pu être évitée. Depuis la fonte des effectifs militaires affectés à la garde de la frontière, ne cesse pas, en plus des heures de service qu'il doit fournir comme chef du poste très important de Mollesulaz, de faire des rondes supplémentaires le long de la frontière et d'ajouter à son actif de nombreuses saisies sensationnelles : marchandises prohibées à l'exportation, or, argent, etc., et des arrestations judiciaires et justifiées. Chef de brigade de haute valeur et très méritant.*

3° Le chef de brigade de 3<sup>e</sup> classe **FAURE**, du poste de La Limite, de **Ferney-Voltaire**, pour le motif suivant :

*A rempli les délicates fonctions de chef du poste très important de La Limite avec un zèle des plus louables et un dévouement absolu. S'est particulièrement distingué dans plusieurs affaires de contrebande de chevaux, bœufs, etc., et a pleinement mérité les louanges que ses chefs lui ont déjà décernées. Grâce à une fermeté de bon ton, alliée à une bienveillance justifiée, a toujours su maintenir la discipline et commander avec tact les divers organes placés sous ses ordres (infanterie, douaniers, cyclistes).*

Le chef d'escadron **GAFFET**, chef du service de surveillance de la frontière franco-suisse, admis à la retraite, est rayé des contrôles **le 28 octobre 1919**.

Le service de surveillance de la frontière franco-suisse est dissous **le 10 avril 1920**. La compagnie de **la Haute-Savoie** reste chargée d'assurer la continuation du service en prêtant son concours au service des douanes.

**Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie  
CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922**

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

## SERVICE A L'INTÉRIEUR

---

Le colonel **MICHELIN**, parti à la prévôté, est remplacé dans le commandement de la légion par le lieutenant-colonel **COMTE**, de remplacement.

En raison de sa situation géographique : **frontière avec la Suisse et l'Italie**, la légion est traversée par tous ceux qui ont intérêt à franchir la frontière (déserteurs, prisonniers de guerre) ou qui, venant de l'étranger, cherchent à entrer **en France** pour s'y livrer à l'espionnage ou attenter à nos voies de communication.

L'action des brigades a été principalement orientée dans la recherche et l'arrestation de ces individus, par la surveillance incessante dans les gares, débarcadères, voies ferrées, hôtels, lieux habités.

Mais, en raison du nombre de vacances existant à la mobilisation, par suite de la formation de nouvelles unités prévôtales, du renforcement de la zone par des éléments instruits pris dans l'intérieur de la légion, certaines brigades sont réduites à trois et même à deux unités.

Avec des effectifs aussi faibles, elles n'auraient pu mener à bien la lourde tâche qui leur incombait.

Soixante-cinq sous-officiers, brigadiers et gendarmes retraités depuis moins de cinq ans sont rappelés. La légion reçoit, comme premier renfort, 62 gendarmes et 2 officiers de la gendarmerie maritime **en décembre 1914**, et 51 gendarmes de la 15<sup>e</sup> légion *ter*, plus 3 coloniaux, **en janvier 1915**.

Tous ces renforts, dirigés en grande partie sur la zone, laissent les brigades avec leur pénurie d'effectif. La création des gendarmes auxiliaires vient leur apporter un réel soulagement. La légion en reçoit 119 **en 1915**.

Rapidement mis au courant de leurs principaux devoirs, les auxiliaires participent dès les premiers jours aux différents services.

La surveillance de nos frontières maritimes nécessite le rappel des gendarmes maritimes et de la moitié de l'effectif de la 15<sup>e</sup> légion *ter*, **en octobre 1915**

La légion reçoit, en remplacement, 45 gendarmes de la 14<sup>e</sup> légion ; 68 gendarmes auxiliaires sont nommés **au cours de l'année 1916**.

A peine instruits, bon nombre d'entre eux profitent des dispositions bienveillantes des instructions en vigueur : les spécialistes des vieilles classes sont mis en sursis d'appel et les agriculteurs renvoyés à la terre.

Les vacances sont comblées **en 1917** par la nomination de 57 nouveaux auxiliaires. Dans le but d'en faciliter le recrutement, la taille est abaissée à 1 m.62 par décision ministérielle du **2 mai 1917**. Pour assurer plus de stabilité aux effectifs et parer aux besoins d'après-guerre, le Ministre décide, **le 29 juillet 1917**, que le recrutement de la gendarmerie, suspendu depuis les hostilités, sera repris. Les candidats seront choisis parmi les R. A. T. et les territoriaux. Un stage de trois mois leur est imposé avant d'être titularisés et, à l'expiration du stage, ils sont mis dans l'obligation de contracter un premier rengagement minimum de trois ans. La 14<sup>e</sup> légion *bis* en reçoit 51 **jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1918**.

**Le 9 août 1917**, le Ministre décide que les 27 gendarmes de la 15<sup>e</sup> légion *ter*, détachés au service de la frontière franco-suisse, seront renvoyés dans leur légion et remplacés par 2 sous-officiers, 4 brigadiers et 8 gendarmes à pied de la 21<sup>e</sup> légion ; 7 gendarmes à pied de la 7<sup>e</sup> légion ; 6 gendarmes à pied de la 15<sup>e</sup> légion *bis*.

**Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie  
CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922**

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

A cette date, le service de la frontière est autonome.

**Le 6 avril 1916**, M. le colonel **CLÉMENT** est nommé au commandement de la 14<sup>e</sup> légion *bis* et maintenu aux armées.

Par décision ministérielle du **12 juin 1916**, M. le lieutenant-colonel **COMTE** est désigné pour commander provisoirement la 3<sup>e</sup> légion, à **Rouen**. Il est remplacé dans le commandement de la légion par M. le colonel **MICHELIN**, rentré des armées.

Avant de quitter la 14<sup>e</sup> légion *bis*, par son ordre n° 20 du **28 juin 1916**, M. le lieutenant-colonel **COMTE** exprime toute sa satisfaction pour les résultats obtenus. On ne saurait mieux faire que de reproduire textuellement les termes de son ordre qui font ressortir la complexité du service imposé à la gendarmerie, service qu'il avait organisé et dirigé avec tact et bienveillance :

*« En quittant la 14<sup>e</sup> légion bis, le lieutenant-colonel COMTE tient à exprimer aux officiers, sous-officiers, brigadiers et gendarmes, toute sa satisfaction pour l'activité, la clairvoyance, le tact, le zèle et le dévouement que chacun ne cesse d'apporter, depuis le début de la mobilisation, dans l'accomplissement de ses devoirs et dans celui de multiples missions, souvent délicates et difficiles, dont la gendarmerie est chargée : réquisitions diverses, surveillance étroite des frontières, des étrangers et des établissements travaillant pour la défense nationale, sévérité dans la police militaire des routes et des campagnes, enquêtes pour allocations militaires. »*

Depuis cette date, le service s'est accru de la surveillance des militaires détachés à la terre et de la recherche des déserteurs et réfractaires de l'armée italienne, en vertu des accords survenus entre les gouvernements français et italien.

Comme résultats obtenus, nous citerons seulement pour la période **du 3 août 1914 au 30 avril 1918**, le nombre d'arrestations opérées dans l'exécution de la surveillance de la police militaire, chiffres éloquentes par eux mêmes :

|                                               |     |
|-----------------------------------------------|-----|
| Déserteurs français . . . . .                 | 400 |
| Insoumis français . . . . .                   | 82  |
| Absents illégalement . . . . .                | 350 |
| Prisonniers de guerre évadés . . . . .        | 301 |
| Déserteurs et réfractaires italiens . . . . . | 514 |

Au total : 1.647 arrestations suivies des transfèrements.

**Le 5 juin 1917**, M. le capitaine **ROBINET**, commandant l'arrondissement de **Chambéry**, avec un détachement d'un adjudant, 3 maréchaux des logis, 3 brigadiers, 45 gendarmes, est dirigé **sur Lyon** à l'occasion de la grève des employés des tramways.

Par décision ministérielle du **14 novembre 1917**, la **gare de Chambéry** est désignée comme gare de rassemblement pour les troupes allant ou venant de l'armée d'**Italie**. Cette désignation entraîne un service très pénible pour les brigades de **Chambéry**, qui exercent à la gare un rigoureux service d'ordre et de surveillance.

**Le 4 décembre 1917**, le Ministre décide qu'un poste de gendarmerie d'étapes de 20 gendarmes, prélevés sur les effectifs de la 14<sup>e</sup> région, sera constitué à **Modane** en vue du transfèrement des condamnés provenant de l'armée d'**Italie**.

M. le lieutenant **BRUNIER**, commandant l'arrondissement de **Barcelonnette**, est affecté à **Modane** pour diriger le service (décision du **27 décembre 1917**).

**Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie  
CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922**

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

Telles sont les obligations imposées aux militaires de la légion depuis le début des hostilités. Comme leurs camarades des armées, les gendarmes de l'intérieur ont rivalisé de zèle et de dévouement pour obtenir les meilleurs résultats dans la protection des populations rurales, dans la surveillance des voies de communication, la recherche des déserteurs et insoumis, et enfin dans la recherche et la constatation des crimes, délits et contraventions.

Ont été cités à l'ordre de la légion pour le courage, le zèle et le dévouement dont ils ont fait preuve dans l'exécution du service :

*Ordre de la légion n° 43, du **21 novembre 1916**. — Les militaires de la brigade de **Larche** (arrondissement de Barcelonnette) :*

*Informés, le **5 courant**, à l'approche de la nuit, qu'un vieillard inanimé avait été vu au col du Sautron, le brigadier **FLAGEOLET**, commandant la brigade de Larche, se mit aussitôt en route avec son personnel composé de deux gendarmes auxiliaires. Malgré la tourmente de neige et de pluie, ces trois militaires trouvèrent effectivement, au lieu dit « le Mont-Thizel » (altitude 2.000 mètres), couché dans la neige, le corps d'un vieillard complètement inanimé.*

*Grâce à la traction de la langue, à la respiration artificielle et à des frictions, ils réussirent, après plusieurs heures de soins intelligents et dévoués, à rappeler ce vieillard à la vie. Ils le transportèrent ensuite jusqu'à leur résidence pour lui donner tous les soins nécessaires et ne songèrent à se reposer et à quitter leurs effets traversés par la neige qu'après avoir vu le vieillard hors de danger.*

*En cette circonstance, les gendarmes auxiliaires **ESPITALIER** et **CHANTOMAID**, et plus particulièrement le brigadier **FLAGEOLET**, qui les dirigeait, ont fait preuve d'un zèle intelligent et d'un dévouement au-dessus de tout éloge. Leur belle conduite a fait l'admiration de toute la population frontrière. Elle mérite une citation.*

*Ordre de la légion n° 7, du **9 février 1917**. — Le colonel porte à la connaissance des militaires de la légion les félicitations adressées au gendarme rappelé **DEMAISON** (Jean) et au gendarme auxiliaire **GAUTIER** (Léon), de la brigade de **Saint-Paul** (compagnie des **Hautes-Alpes**), pour le motif suivant :*

*Informés de la disparition d'un aveugle, tombé dans le ravin très profond de l'Ubaye, ont fait preuve de courage, de sang-froid et de dévouement en se mettant, au péril de leur vie, à la recherche du disparu dont ils ont fini par découvrir le cadavre, après quatre heures de recherches opérées dans une couche de 1 m.50 de neige.*

*Ordre de la légion du **21 septembre 1917**. — **VAISSELLET** (Charles-Alexandre), maréchal des logis à pied à **Chambéry**.*

*En temps de guerre, est allé seul au secours d'un caporal qui venait d'être blessé par un soldat permissionnaire dangereux, surexcité par la boisson. A été également frappé et injurié grossièrement par ce militaire. A fait preuve de calme, de sang-froid et d'énergie, malgré une foule hostile, jusqu'au moment où, ne pouvant plus conserver son prisonnier autrement que par la force des armes, il a su en imposer pour la déployer de façon à éviter l'obligation de s'en servir. Bien que blessé, à encore réussi, grâce à l'arrivée de renfort, à rester maître de la situation*

**Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie  
CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922**

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

*et à dresser procès-verbal aux meneurs ayant porté entrave à l'action de la gendarmerie.*

**TRÉAND** (Paul-François), gendarme à pied à **Thonon** :

*En temps de guerre, procédant à l'arrestation d'un déserteur, a été grossièrement outragé, frappé et terrassé par un autre permissionnaire, repris de justice très dangereux. A su lui en imposer en déployant la force des armés de façon à éviter de se mettre dans l'obligation de s'en servir, et l'a maintenu en état d'arrestation. A encore été contusionné au poignet droit par un caporal en procédant, sur réquisition d'un commissaire spécial de la sûreté à la vérification des papiers d'une fille publique voyageant avec ce caporal qu'il a dû mettre en état d'arrestation pour rébellion et voies de fait.*

Ordre de la légion n° 12, du **22 février 1918**. — Le colonel porte à la connaissance de la légion les félicitations qu'il adresse au brigadier **BOUCHARD**, de la résidence de **Saint-Pierre-d'Albigny** (Savoie) :

*Le 10 courant, le brigadier **BOUCHARD**, commandant la brigade de Saint-Pierre-d'Albigny, apprenait que les traces d'un campement déjà ancien avaient été relevées en montagne, dans un endroit d'accès très difficile. Le 14, assisté du gendarme **BONNET**, au cours d'une embuscade dans le voisinage, il découvrait le nouveau refuge du déserteur **ROZERAT** (Pétrus), du 3<sup>e</sup> bataillon d'Afrique, ancien exclu de l'armée, dangereux malfaiteur qu'il réussit à mettre en état d'arrestation en prévenant toute tentative de résistance.*

*De l'enquête ouverte aussitôt et des denrées, bicyclettes, couvertures, objets, linge, effets, outils, jumelles, revolvers, poignards, valeurs, trouvés dans la caverne aménagée dans une anfractuosité de rochers, il résulte que :*

*1° Ce déserteur a commis de nombreux vols, principalement dans les gares de Saint-Pierre-d'Albigny, Aix-les-Bains, Chambéry et Montmélian ;*

*2° Il a pu visiter les villes de Bordeaux, Toulouse, Cette, Tarascon, Cannes, Marseille, Digne, Sisteron, Grenoble, Saint-Étienne, Orange, où il a travaillé.*

*Ce déserteur était porteur de papiers militaires et d'un titre de permission de quinze jours, du 9 au 23 septembre 1917, au nom du soldat **LAYE** (Louis), du 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à Bergerac.*

**A la date du 1<sup>er</sup> avril 1918**, M. le colonel **MICHELIN** est rayé des cadres. Le commandement de la légion est exercé par intérim par M. le chef d'escadron **LORENZINI**, commandant la compagnie des **Hautes-Alpes**.

Par décision ministérielle du **25 avril 1918**, M. le lieutenant-colonel **VERNIER** est désigné pour commander la 14<sup>e</sup> légion bis.

Par décision du **14 mai 1918**, la 14<sup>e</sup> légion bis est comprise dans le 4<sup>e</sup> secteur de gendarmerie, commandé par M. le général de division **BAUMANN**.

**Le 21 mai 1918**, le capitaine **DROUOT**, de **Gap**, avec 14 cavaliers et 24 gendarmes à pied, est détaché à **Lyon** pour le maintien de l'ordre à l'occasion du rappel des jeunes classes employées dans les usines.

Par décision ministérielle du **18 octobre 1918**, le lieutenant-colonel **VERNIER**, chef de la 14<sup>e</sup> légion bis, passe à la 18<sup>e</sup>, à **Bordeaux**, et le colonel **VERGÈS**, à la suite de la 17<sup>e</sup> légion, est désigné pour commander la 14<sup>e</sup> légion bis.

Par décision ministérielle du **29 octobre 1918**, la brigade à cheval de **Bonneville** est transformée en

## Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie

CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

brigade mixte, comprenant 2 hommes à cheval et 3 hommes à pied.

Par décision ministérielle du **17 janvier 1919**, M. le colonel **VERGÉS**, chef de la 14<sup>e</sup> légion bis, passe à la 6<sup>e</sup> légion, à **Châlons-sur-Marne**.

M. le colonel **CLÉMENT**, rentré des armées, prend le commandement de la légion, **le 29 janvier 1919**.

**Le 9 février 1919**, les gendarmes **ISNARD** et **DEDIEU**, de la brigade de **Savines**, en patrouille de nuit à la résidence, arrêtent trois cyclistes voyageant sans lanterne, pour prendre leur identité. L'un d'eux se dégage et tire à bout portant deux balles de revolver sur le gendarme **DEDIEU** ; l'une l'atteint à l'épaule ; l'autre, entrée près de l'oreille gauche, est ressortie par l'orbite droite, blessure entraînant la perte de l'œil droit.

Les trois individus prennent la fuite. Les brigades voisines, prévenues, se mettent à leur recherche. Les gendarmes **GAUTHIER** et **GONTARD**, de la brigade de **La Bessée**, parviennent à arrêter l'un d'eux et obtiennent une citation à l'ordre de la légion, **le 22 février 1919** :

**GAUTHIER** (Léon-Frédéric), gendarme à **Embrun**, détaché à **La Bessée**, chef de poste :

*Sur télégramme prescrivant de rechercher trois individus venant de commettre une tentative de meurtre sur un gendarme, s'est mis de son côté à la poursuite d'un étranger signalé, pendant que son camarade le poursuivait du sien. Ayant appris que cet individu passait à 10 kilomètres de là, rentrait précipitamment, montait à cheval malgré la glace, la neige et un froid de 20 degrés et parvenait à l'arrêter. Très bon gendarme qui, par son activité, son initiative intelligente et son énergique intervention, a pu arrêter un malfaiteur des plus dangereux appartenant à une bande qui, précédemment, avait déjà terrorisé la région par le vol et l'assassinat et qui venait encore de blesser très grièvement un gendarme.*

**GONTARD** (Maximin-Alexis), gendarme à pied à **Remollon (Hautes-Alpes)**, détaché à **La Bessée** :

*Sur télégramme prescrivant de rechercher trois individus venant de commettre une tentative de meurtre sur un gendarme, s'est mis de son côté à la poursuite d'un étranger signalé, pendant que son camarade le poursuivait du sien. En voulant échapper à l'un des gendarmes (**GONTARD**), l'individu poursuivi allait se faire arrêter par l'autre. Bon gendarme ayant, par son activité et sa persévérance, favorisé l'arrestation d'un malfaiteur des plus dangereux appartenant à une bande ayant précédemment terrorisé la région par le vol et l'assassinat, et venant encore de blesser très grièvement un gendarme.*

Le gendarme **DEDIEU** est proposé pour la médaille militaire.

L'effectif, à peine suffisant pour assurer le service intensif dans la légion, se réduit de jour en jour par l'effet de la démobilisation successive par échelon.

**Au 1<sup>er</sup> avril 1919**, 205 gendarmes rappelés, de complément et auxiliaires, ont été démobilisés.

**Le 10 avril 1919**, le chef de brigade de 3<sup>e</sup> classe **MOSCA**, commandant la brigade de **Bourg-Saint-Maurice**, est cité à l'ordre n° 105 de la 14<sup>e</sup> légion :

*A fait preuve de la plus heureuse initiative en prenant, avec beaucoup d'activité et d'à-propos, une série de mesures particulièrement appréciées des autorités italiennes et destinées à assurer le sauvetage des restes d'un officier aviateur italien tué en service près de Chambéry.*

**Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie  
CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922**

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

**Le 13 avril 1919**, les sous-lieutenants **PÉNELON**, de **Bonneville**, et **GAMEN**, de **Saint-Jean-de-Maurienne**, avec 50 gendarmes, sont dirigés **sur Lyon** pour le maintien de l'ordre (manifestation du **13 avril 1919**). Ils rentrent à leurs résidences respectives **du 15 au 16 avril**.

**Le 30 avril 1919**, le capitaine **DROUOT**, de **Gap**, et le lieutenant **GARAT**, d'**Albertville**, avec 75 gendarmes, sont dirigés **sur Lyon** pour assurer le maintien de l'ordre à l'occasion du chômage du **1<sup>er</sup> mai**. Ils rentrent à leurs résidences respectives **le 2 mai 1919**.

**Le 5 juin 1919**, le lieutenant **ROUSSEL**, le sous-lieutenant **LAPERRIÈRE** et 69 gradés et gendarmes sont dirigés **sur Lyon** pour le maintien de l'ordre ; ils rentrent à leurs résidences respectives **le 19 juin**.

Le gendarme **AILLAUD** (Albert-Émile-Louis), du poste de **Saint-Julien-de-Maurienne**, est cité à l'ordre général n° 113 de la 14<sup>e</sup> région, pour le motif suivant :

*Le 12 août 1919, vers 21 h. 30, par sa présence d'esprit, son intelligente initiative, son mépris absolu du danger, a empêché une grave catastrophe de chemin de fer en réussissant à enlever un dispositif de déraillement fixé très solidement sur une voie qui devait être parcourue à ce moment même par l'express Modane-Paris.*

A reçu à cette occasion une lettre de félicitations de M. le Ministre des travaux publics, des transports et de la marine marchande, **le 13 novembre 1919**. A reçu la médaille militaire par décret présidentiel du **28 février 1920**.

**Du 15 au 17 août 1919**, le capitaine **BONFILS**, 33 gradés et gendarmes assurent le maintien de l'ordre à **Aix-les-Bains**, à l'occasion de la grève des hôteliers.

**Du 2 au 15 juillet 1919**, le lieutenant **GARAT** et 21 gendarmes sont détachés à **Ugine** pour assurer le maintien de l'ordre à l'occasion d'une grève de métallurgistes.

**Du 1<sup>er</sup> au 25 septembre 1919**, le sous-lieutenant **CAILLART** et 60 gendarmes sont détachés à **Marseille** pour assurer le maintien de l'ordre, à l'occasion d'une grève de dockers.

M. le colonel **CLÉMENT** est nommé au commandement du 2<sup>e</sup> secteur de gendarmerie **le 1<sup>er</sup> octobre 1919** ; toutefois, il reste affecté à la 14<sup>e</sup> légion bis.

M. le chef d'escadron **LEVRAT** exerce le commandement provisoire de la légion **à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1919**.

**Le 1<sup>er</sup> décembre 1919**, M. le lieutenant-colonel **BOUVEUR** prend le commandement provisoire de la légion.

A la même date, M. le chef d'escadron **LEVRAT** reprend les fonctions décommandant de la compagnie de **la Savoie**.

**Le 26 décembre 1919**, les gendarmes **CORGIER** et **BOUCHARD** sont félicités par le chef de légion pour leur attitude courageuse :

*Au cours d'une patrouille de nuit, avec un de ses camarades, sur la frontière franco-suisse, a fait preuve d'un esprit de décision très rapide et d'une belle énergie en n'hésitant pas à procéder à l'arrestation de quatre contrebandiers qui conduisaient une voiture chargée de marchandises. Attaqué quelques instants après par six individus complices de ces contrebandiers, s'est défendu jusqu'au bout avec le plus grand courage, inspiré uniquement par le sentiment du devoir, et a réussi, malgré la violence des attaques à conserver les marchandises saisies.*

## Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie

CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

**Le 1<sup>er</sup> janvier 1920**, M. le lieutenant-colonel **BOUVEUR** est admis à la retraite. M. le chef d'escadron **LEVRAT** reprend le commandement provisoire de la légion.

Le chef de brigade de 3<sup>e</sup> classe **PÉCLIER**, de la brigade d'**Aix-les-Bains**, est cité à l'ordre n° 116 de la 14<sup>e</sup> région, pour le motif suivant :

*Lors de l'explosion survenue à Aix-les-Bains, le 16 janvier 1920, faisant sauter une fabrique d'artifices, tuant huit personnes, en blessant seize, est arrivé le premier sur les lieux, a réussi à organiser une équipe de sauveteurs qu'il a personnellement et largement aidée. A pu sauver d'une mort certaine deux femmes ensevelies sous les décombres. A grandement contribué ensuite, malgré l'incendie et la menace persistante d'explosions, à retirer sept cadavres restant sous ces décombres. A fait preuve du plus grand courage et d'un mépris absolu du danger.*

Les gendarmes **VERDUN** (Pierre) et **ROBIN** (Adrien), de la brigade d'**Aix-les-Bains**, sont félicités à l'ordre de la légion pour le motif suivant :

*Le 16 janvier 1920, à Aix-les-Bains, lors d'une explosion ayant fait sauter la fabrique d'artifices, tuant huit personnes, en blessant seize, ont fait preuve du plus grand dévouement et d'un mépris absolu du danger en se précipitant, au péril de leur vie, dans la fabrique en feu, encore sous la menace de nouvelles explosions. Ont pu, avec l'aide de leur chef de brigade et de quelques personnes civiles, retirer des décombres deux femmes vivantes et sept cadavres.*

Par décret du président de la République en date du **19 avril 1920**, le chef de brigade **PÉCLIER** reçoit la médaille d'argent de 1<sup>re</sup> classe et les gendarmes **VERDUN** et **ROBIN**, la médaille de bronze.

**Le 17 février 1920**, le capitaine **SOULAIRE**, le lieutenant **GARAT**, 100 gradés et gendarmes sont détachés à **Lyon**, à l'occasion d'une grève d'ouvriers de diverses corporations ; ils rentrent à leurs résidences respectives **les 7 et 8 avril 1920**.

**Du 27 février au 3 mars 1920**, une force supplétive de 18 gradés et gendarmes est envoyée à **Veynes**, à l'occasion d'une grève partielle de cheminots.

**A Chambéry, du 29 février au 4 mars 1920**, sont détachés 10 gradés et gendarmes à l'occasion d'une grève partielle de cheminots.

Pour le même motif, 7 gendarmes sont détachés à **Seyssel, du 24 au 27 mars**.

A l'occasion du **1<sup>er</sup> mai**, des forces supplétives sont envoyées sur divers points du territoire de la région pour assurer le maintien de l'ordre :

**A Lyon, du 29 avril au 31 mai**, les lieutenants **VIAL** et **PÉNÉLON**, 86 gradés et gendarmes ;

**A La Bessée, du 30 avril au 3 mai**, 3 gendarmes ;

**A Veynes, du 30 avril au 30 mai**, 8 gendarmes ;

**A Annemasse, le 1<sup>er</sup> mai**, 6 gendarmes ;

**A Albertville, le 1<sup>er</sup> mai**, 3 gendarmes.

Une force supplétive de 10 gradés et gendarmes séjourne à **Chambéry, du 12 au 21 mai 1920**, à l'occasion de la grève de cheminots et de métallurgistes.

A l'occasion de la réunion des présidents du Conseil français et italien, MM. **MILLERAND** et **GIOLETTI**, à **Aix-les-Bains**, 15 gradés et gendarmes sont détachés à **Aix-les-Bains** pour le maintien de l'ordre, **du 11 au 14 septembre 1920**.

**Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie  
CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922**

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

9 gendarmes sont détachés à **Aime** pour le maintien de l'ordre, **du 13 au 15 novembre**, à l'occasion de la grève des mineurs. 7 gendarmes sont détachés à **Saint-Michel** ; 7 autres à **Bourg-Saint-Maurice**, pendant la même période et pour le même objet.

**Le 11 janvier 1921**, le chef de légion adresse des félicitations aux militaires ci après :

1° Chef de brigade de 3<sup>e</sup> classe **BOUCHARD** :

*Prévenu qu'un ouvrier polonais, coupable d'une tentative de meurtre, se disposait à franchir la frontière, est parti résolument avec le gendarme **COLLET**, le 24 décembre 1920, à sa recherche, malgré un froid rigoureux et une couche de neige atteignant par endroits une épaisseur de près d'un mètre. Après l'avoir arrêté aux environs du col du Petit-Saint-Bernard, a ramené le meurtrier à Bourg-Saint-Maurice, ayant réalisé en montagne, dans des circonstances difficiles et dangereuses, une marche de 30 kilomètres exigeant douze heures d'efforts. A fait preuve de beaucoup d'énergie et prouvé que les forces et le dévouement mis au service du devoir professionnel permettent d'obtenir les meilleurs résultats.*

2° Gendarme **COLLET** :

*Prévenu qu'un ouvrier polonais, coupable d'une tentative de meurtre, se disposait à franchir la frontière, est parti résolument avec son chef de brigade, le 24 décembre 1920, à sa recherche, malgré un froid rigoureux et une couche de neige atteignant par endroits une épaisseur de près d'un mètre. Après l'avoir arrêté aux environs du col du Petit-Saint-Bernard, a ramené le meurtrier à Bourg-Saint-Maurice, ayant réalisé en montagne, dans des circonstances difficiles et dangereuses, une marche de 30 kilomètres, exigeant 12 heures d'efforts. A fait preuve de beaucoup d'énergie et prouvé que les forces et le dévouement mis au service du devoir professionnel permettent d'obtenir les meilleurs résultats.*

**Le 12 mars 1921**, le capitaine **RIGAUDIAS**, le sous-lieutenant **NÉ**, 75 gradés et gendarmes se rendent à Lyon pour participer au maintien de l'ordre, à l'occasion de la présence à **Lyon** de M. le Président de la République. Les officiers, gradés et gendarmes composant le détachement rentrent dans leurs résidences respectives **le 17 mars**.

Le Président de la République a bien voulu témoigner au gouverneur militaire de **Lyon** toute sa satisfaction au sujet de la bonne tenue des troupes de la garnison ayant participé au service d'ordre et d'honneur pendant la durée de son séjour à Lyon.

Le gouverneur est heureux de transmettre aux différents corps de la place ces félicitations, qui doivent être pour tous un précieux encouragement. Il y joint ses compliments et remerciements personnels.

En transmettant ces hautes félicitations, le chef de la 14<sup>e</sup> légion exprime toute sa satisfaction aux officiers, chefs de brigade et gendarmes qui, sous l'active direction de M. le chef d'escadron **GIRARDOT**, commandant la compagnie du **Rhône**, ont contribué, pendant les trois jours qu'a duré la visite présidentielle, à un service d'ordre des plus délicats.

**Le 24 janvier 1921**, le capitaine **BALLEY** (Émile-Louis-Eugène), est cité à l'ordre de la prévôté du corps d'occupation de **Conslantinople** :

*Arrivé en Orient le 8 avril 1919, a rempli avec la plus grande distinction, à deux reprises, les*

## Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie

CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

*fonctions d'adjoint au grand prévôt de l'armée d'Orient et au prévôt du corps d'occupation de Constantinople ; puis a commandé, à défaut d'officier supérieur, pendant cinq mois et dans des circonstances très difficiles, la prévôté française affectée au contrôle interallié de la police turque, où il a déployé des qualités d'intelligence et d'initiative telles qu'elles faisaient impression sur les colonels étrangers, membres du comité de contrôle, et les entraînaient souvent à adopter ses vues. A servi ainsi grandement l'influence française à Constantinople.*

**Le 30 avril 1921**, le capitaine **CHARVET**, le lieutenant **CAILLART**, 136 gradés et gendarmes se rendent à **Lyon** pour participer au maintien de l'ordre, à l'occasion de la journée du **1<sup>er</sup> mai**. Les officiers, gradés et gendarmes composant le détachement rentrent dans leurs résidences respectives **le 3 mai**.

**Le 27 juin 1921**, le chef de légion adresse ses félicitations aux militaires ci-après :

1° Chef de brigade de 3<sup>e</sup> classe **CANCE** :

*Prévenu d'un crime, est allé jusqu'à la limite de ses forces en organisant et en dirigeant pendant trois jours et trois nuits consécutifs, sans repos ni trêve, des recherches et des embuscades pour amener la capture d'un bandit armé et dangereux, auteur d'un meurtre avec préméditation sur la personne d'un préposé des douanes, donnant ainsi l'exemple d'une volonté énergique, d'une persévérante ténacité et d'un dévouement absolu. A obtenu de son personnel, encore jeune, un effort surhumain. Par d'habiles dispositions, a préparé efficacement et sans incident l'arrestation du criminel redoutable.*

2° Gendarme **COMPAROIS** :

*A accompli, pour la recherche d'un meurtrier dangereux, un service ininterrompu de trois jours et trois nuits, pendant lesquels il a effectué en montagne une marche de treize heures et a participé à des embuscades, ne prenant que quelques heures de repos. Relevé, par suite d'épuisement, a de nouveau pris part à une marche de quarante kilomètres, de nuit, pour assister ses camarades dans le transfèrement difficile du bandit arrêté, donnant ainsi le maximum d'efforts que l'on est en droit d'attendre de la part d'un gendarme vraiment attaché à ses devoirs.*

3° Gendarme **ALLOT** :

*Resté en service, à vingt kilomètres de sa brigade, pendant près de cinq jours entiers, avec douze heures de repos au total, pour participer à la traque et à l'arrestation d'un meurtrier armé et dangereux, a placé très haut le sentiment du devoir, en donnant le plus bel exemple d'endurance et de dévouement, en méprisant les fatigues et les dangers et en déployant, par une force de caractère surprenante, une volonté des plus énergiques.*

4° Élève gendarme **PRAT** :

*A accompli, à vingt kilomètres de sa brigade, un service ininterrompu de cent-vingt heures, ne prenant que quelques instants de repos, pour participer à la recherche et à l'arrestation d'un meurtrier armé et dangereux, témoignant ainsi d'une belle endurance, d'un entrain, d'une*

**Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie  
CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922**

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

*volonté et d'une énergie au-dessus de tous éloges et donnant, à l'aurore de sa carrière, la reconfortante perspective des plus belles espérances.*

5° Gendarme **ESCOMEL**, de la brigade de **Chamoux**, détaché à **Lanslebourg** :

*Ayant pris, sur l'ordre de son chef de brigade, la direction d'une embuscade pour amener l'arrestation d'un meurtrier armé et dangereux, s'est parfaitement acquitté de sa mission en exécutant, avec une intelligente initiative, les instructions reçues et a opéré sans incident, grâce à de sages précautions, l'arrestation du malfaiteur redoutable.*

**Le 2 juillet 1921**, le chef de légion adresse ses félicitations au gendarme **ARMAND** (Léon-Paul-Alexandre), de la brigade d'**Aime** :

*Le 11 juin 1921, alors que deux sauveteurs, ayant à deux reprises et sans succès tenté l'opération, renonçaient, en raison du danger, à renouveler l'expérience, a fait preuve d'un fier mépris du danger et d'un sentiment très élevé du devoir en n'hésitant pas, pour atteindre un cadavre retenu par des branchages, à la pointe d'un îlot, pouvant être entraîné par les eaux grossissantes, à traverser un bras de l'Isère, à courant très rapide et large de 20 mètres, sur un moyen de fortune qui n'a pu résister pendant toute l'entreprise périlleuse à la violence du courant ; a dû, après avoir fait ramener le cadavre, regagner la rive en traversant au prix des plus grands risques la rivière profonde de près de 2 mètres.*

Par décision ministérielle du **23 septembre 1921**, M. **CLÉMENT**, colonel à la 14<sup>e</sup> légion bis (détaché dans les fonctions de commandant du 2<sup>e</sup> secteur de gendarmerie), est classé à l'état-major particulier.

Par décret du **23 septembre 1921**, M. **GIRARDOT**, chef d'escadron à **Lyon**, est promu au grade de lieutenant-colonel et a été affecté, par décision ministérielle du même jour, à **Chambéry**, comme chef de la 14<sup>e</sup> légion bis.

**Le 14 octobre 1921**, le chef de légion adresse ses félicitations aux militaires ci-après :

1° Gendarme **RODIER** :

*Le 2 octobre 1921, a été blessé en service commandé et atteint, en pleine nuit, de deux décharges tirées à 15 mètres, par un agresseur lâchement posté et armé d'un fusil de chasse. Touché par au moins soixante plombs d'espèce n° 3, dans le dos et les jambes, a imposé silence à la douleur et fait preuve d'une belle tenue morale.*

2° Gendarme **GUIGOU** :

*Le 2 octobre 1921, ayant essuyé, au cours d'une tournée et en pleine nuit, deux coups de feu, tirés à 15 mètres, par un agresseur lâchement posté et armé d'un fusil de chasse, a donné un bel exemple de sang-froid eu faisant face à l'adversaire et a manifesté les plus louables sentiments de solidarité en ne cessant la poursuite de l'agresseur que pour se porter au secours de son camarade blessé.*

**Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie**

**CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922**

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

| <b>État nominatif des militaires de la légion décédés des suites de blessures ou maladies à l'intérieur.</b> |                      |                             |                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Noms et Prénoms.                                                                                             | Grade et armes       | Résidence                   | Date et lieu de décès.                                                                                                 |
| <b>MOLIN</b> (Gabriel-Jean-François-Antoine)                                                                 | Capitaine            | <b>St-Jean-de-Maurienne</b> | Décédé <b>le 13 mars 1918 à Albi (Tarn)</b> . Affection cardiaque                                                      |
| <b>BARNIER</b> (Étienne-Louis-Eugène)                                                                        | Lieutenant           | <b>Bonneville</b>           | Décédé <b>le 7 janvier 1918</b> . Accident d'automobile en service commandé.                                           |
| <b>PAGET</b> (Jean-Claude)                                                                                   | Gend. à pied         | <b>Chambéry</b>             | Décédé <b>le 24 février 1915 à Chambéry (Savoie)</b> . Bronchite grippale.                                             |
| <b>JACQUEMOUD</b> (Louis-Charles)                                                                            | Gend. à pied         | <b>Bons</b>                 | Décédé <b>le 3 mai 1915 à Bons (Haute-Savoie)</b> . Courbature grippale.                                               |
| <b>LOUIS</b> (Adrien-Émile-Paul)                                                                             | Gend. à pied         | <b>Albertville</b>          | Décédé <b>le 2 juillet 1915 à Ugine (Savoie)</b> . Pleurésie aiguë.                                                    |
| <b>GARILLAND</b> (Auguste)                                                                                   | Gend. territ. à pied | <b>Chambéry</b>             | Décédé <b>le 22 janvier 1916</b> , en congé à <b>Grenoble</b> . Carie des os.                                          |
| <b>BOISSAC</b> (Philibert-Louis)                                                                             | Gend. à pied         | <b>St-Jean-de-Maurienne</b> | Décédé <b>le 26 janvier 1916 à la Bâtie-Montgascon</b> . Bronchite chronique spécifique.                               |
| <b>CHATENOUD</b> (Eugène-Félix)                                                                              | Gend. à pied         | <b>Guillestre</b>           | Décédé <b>le 11 avril 1916</b> en activité de service, à l'hôpital d' <b>Embrun</b> . Fièvre typhoïde.                 |
| <b>CHENAL</b> (Pierre-Louis-François)                                                                        | Gend. à pied         | <b>La Bâtie-Neuve</b>       | Décédé <b>le 5 juillet 1916</b> au sanatorium Félix-Mangin, à <b>Hauteville (Ain)</b> . Bronchite bacillaire.          |
| <b>IMBERTON</b> (Antoine-Jean-Baptiste)                                                                      | Gend. tempor. à pied | <b>S. S. F. F. Suisse</b>   | Décédé <b>le 16 décembre 1916 à Marseille (Bouches-du-Rhône)</b> . Bronchite aiguë (étant en congé de convalescence).  |
| <b>ROZAN-ROUX</b> (Célestin)                                                                                 | Gend. territ. à pied | <b>Chambéry</b>             | Décédé <b>le 23 mars 1918 à l'hôpital complémentaire n° 32, à la Côte-Saint-André (Isère)</b> . Bacillaire pulmonaire. |
| <b>SONJON</b> (Jean-Marie)                                                                                   | Gend. à pied         | <b>Frangy</b>               | Décédé <b>le 13 août 1918 à l'hôpital d'Évian</b> . Pneumonie double.                                                  |
| <b>GUBIAN</b> (Joseph-Louis-Simon)                                                                           | Gend. à cheval       | <b>Chambéry</b>             | Décédé <b>le 21 août 1918 à Douvaine (Haute-Savoie)</b> . Chute de cheval.                                             |
| <b>OLIVE</b> (Théophile)                                                                                     | Gend. à pied         | <b>Saint-Firmin</b>         | Décédé <b>le 9 septembre 1918 à l'hôpital de Gap</b> . Pneumonie grippale.                                             |
| <b>BOISSIER</b> (François)                                                                                   | Gend. territ. à pied | <b>Annemasse</b>            | Décédé <b>le 22 septembre 1918</b> . Grippe avec pneumonie.                                                            |
| <b>BALLEYDIER</b> (François)                                                                                 | Gend. à pied         | <b>Thônes</b>               | Décédé <b>le 20 octobre 1918 à Thônes</b> . Congestion pulmonaire grippale.                                            |
| <b>JEANNIN</b> (Jules)                                                                                       | Gend. à pied         | <b>Briançon</b>             | Décédé <b>le 21 octobre 1918 à l'hôpital de Briançon</b> . Broncho-pneumonie.                                          |

**Campagne 1914 – 1918 - Historique de la 14<sup>e</sup> bis Légion de Gendarmerie**

**CHARLES-LAVAUZELLE et Cie, Éditeurs militaires – Paris - 1922**

Source : <http://gallica.bnf.fr> - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

| <b>État nominatif des militaires de la légion décédés des suites de blessures ou maladies à l'intérieur.</b> |                |                      |                                                                                                        |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Noms et Prénoms.                                                                                             | Grade et armes | Résidence            | Date et lieu de décès.                                                                                 |  |
| <b>BÉRARD</b> (Joseph-Antoine)                                                                               | Gend. à pied   | <b>Cluses</b>        | Décédé <b>le 13 novembre 1918</b> à l'hôpital mixte d' <b>Annecy</b> . Congestion pulmonaire grippale. |  |
| <b>CAILLOCE</b> (Julien-Marie)                                                                               | Gend. à pied   | <b>Reignier</b>      | Décédé <b>le 25 mars 1919</b> à <b>Reignier</b> . Congestion du foie.                                  |  |
| <b>BECQ</b> (Volusien)                                                                                       | Gend. à pied   | <b>Barcelonnette</b> | Décédé <b>le 14 août 1919</b> à l'hôpital de <b>Gap</b> . Suite de chute de bicyclette.                |  |